

## CENT DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE,

DÉCOUVERTS PRÈS D'IMPHY EN NIVERNAIS.

(Pl. XI, XII et XIII.)

---

A la droite de la Loire et sur la route de Nevers à Decize ou (en langage d'antiquaire) sur la voie romaine de Lutèce à Autun, existe le petit bourg d'Imphy que son industrie métallurgique a rendu célèbre. C'est tout près de là que des ouvriers, fouillant un champ pour y placer des tubes de drainage, viennent de trouver, à un mètre de profondeur, un vase de terre contenant les précieux deniers que nous allons décrire. Averti de cette découverte par M. Grasset, qui voulut bien nous écrire de la Charité-sur-Loire en nous envoyant quelques empreintes, nous avons pu bientôt, grâce à la parfaite obligeance de M. Camille Rollin et de M. Ferdinand Bompis, étudier à loisir les soixante-quatre monnaies qu'ils s'étaient procurées. Toutes ces monnaies, au moment où nous terminons notre travail, ont été acquises par M. Gustave d'Amécourt.

La trouvaille peut être considérée comme une des plus importantes qui aient été faites depuis qu'on s'occupe de la numismatique du moyen âge. Elle se recommande à notre

attention, non pas tant sans doute par le nombre des monnaies qu'elle nous apporte (nombre bien insuffisant pour satisfaire tous ceux qui désirent placer dans leur médaillier des deniers frappés sous les trois premiers carlovingiens), que par la nature même de ces pièces si rares, si parfaitement conservées, et, pour la plupart, si nouvelles et si instructives.

Le trésor comprenait soixante-trois deniers de Pépin, quatre de Carloman, trente-deux de Charlemagne, et une pièce qu'on nous a dite indéchiffrable.

Sur ces cent pièces, on remarque quarante quatre types principaux dont trente ne sont représentés que par un seul exemplaire.

Tous les deniers que nous avons étudiés, soit sur les originaux, soit sur des calques, sont frappés avec des coins différents, sauf une exception incomplète qui sera indiquée plus loin.

Outre un assez bon nombre de noms de lieux inconnus jusqu'à présent dans la numismatique de Pépin et de ses fils, nous avons pu relever encore dix noms de monétaires : Auttramnus, Audomundus, Ardis, Duodwig, Had, Gervasius, Leuthbrannus, Metthadulus, Rodlannus et Sperandeus qui viennent s'ajouter à ceux de Gaddo, d'Adradis, d'Odalricus et de Walacarius que nous avons fait connaître autrefois. Cette liste de quatorze noms pour trois règnes est encore bien courte si on la compare à celle que nous fournissent les monnaies anglaises; car sur les deniers du seul roi Offa, le contemporain et l'ami de Charlemagne, on lit plus de trente noms de monétaires. Quoi qu'il en soit, le nombre des noms d'hommes que nous signalons prouve que ces noms ne peuvent s'appliquer à des comtes amovibles. La signature d'un officier préposé à la fabrication

des monnaies n'avait rien que de très naturel chez les Francs et les Saxons ; c'est une marque de responsabilité, une garantie dont l'usage s'est établi de nouveau chez les peuples modernes lors de la création des billets de banques. Mais nous avons de la peine à croire que sous des princes administrateurs et jaloux de leur pouvoir, comme l'étaient Pépin et Charlemagne, des gouverneurs de provinces aient osé mettre leur nom sur la monnaie royale. L'exemple de Milon de Narbonne, dont nous avons publié le denier, n'affaiblit pas ce raisonnement, car il est connu que Milon usurpait des terres et qu'on dut lui faire un procès. Au reste, les monnaies carlovingiennes gagneraient en intérêt si l'on acquérait la preuve qu'elles portent des noms de personnages qui furent revêtus de hautes fonctions ; nous pourrions voir dans Odalricus un beau-frère de Charlemagne, et dans Rodlannus le héros de nos grandes épopées. Seulement nous pensons, jusqu'à démonstration du contraire, que ce serait là des faits extraordinaires au temps de Pépin et de Charlemagne.

A partir de la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle, et surtout pendant les premières années du VIII<sup>e</sup>, la monnaie d'argent fut fabriquée par des seigneurs, principalement par un grand nombre d'évêques et d'abbés ; la monarchie mérovingienne se désagrégeait, et chaque petit chef s'efforçait d'en saisir une parcelle. Mais la maison de Herstal savait trop bien comment on fait tomber une dynastie pour laisser entamer ses prérogatives. On n'ignore pas avec quelle activité, avec quelle infatigable persévérance les deux grands princes du VIII<sup>e</sup> siècle ont maintenu leur autorité et poursuivi leurs antagonistes.

Donc, que l'on trouve des deniers de Milon, comte de Narbonne, de Hunald et de Waifre, ducs d'Aquitaine, cela

se comprend ; mais c'est, en quelque sorte, une raison pour considérer les noms d'hommes que nous publions aujourd'hui comme ceux d'officiers subalternes.

On remarque, dans le trésor d'Imphy, des deniers émis dans huit abbayes : Saint-Aignan, Saint-Cirgues, Sainte-Croix, Saint-Étienne, Saint-Maixent, Saint-Marcel, Saint-Martin, Saint-Pierre : ces monnaies, suivant nous, étaient frappées par l'autorité royale. Lorsque nous trouvons dans un texte carlovingien le nom d'un saint au génitif, pour désigner une localité, le mot *monasterium* est toujours sous-entendu. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, dans le partage du *Lothari regnum*, entre Charles le Chauve et son frère Louis, quinze abbayes sont indiquées de cette manière : Sancti Maximini, Sancti Gangulfi, Sancti Gregorii, Sancti Gaugerici, etc. ; les abbayes formaient alors des espèces de villes, comprenant un très-grand nombre d'habitations et possédant des terres considérables. Les rois avaient soin de constater qu'ils en étaient les maîtres. Si les abbayes avaient battu monnaie pour leur compte, nous en trouverions la trace dans ces polyptyques qui nous font si bien connaître l'état de leur fortune et les sources de leurs revenus.

Nous avons classé les deniers de Pépin en deux catégories : seize d'entre eux portent les caractères RXF et sur quarante-cinq autres on voit RP avec ou sans N. Il est à remarquer que le P est contenu dans l'R, et que, par conséquent, il faut lire sur la première espèce de deniers P.RX.F (Pipinus Rex Francorum) ; ceci est manifestement prouvé par le denier de Sainte-Croix (pl. XI, n° 8) sur lequel on voit un I placé après la boucle du P contenu dans l'R ; et par un autre denier attribué à Nantes par M. Bigot, sur lequel est gravé un monogramme composé des lettres PPRXF,

avec des I dans la boucle des deux P, dont l'un se confond avec l'R<sup>1</sup>. Pépin semble avoir commencé par inscrire timidement son nom sur la monnaie, de façon à ce qu'on pût y lire seulement *Rex Francorum*, mais il ne tarda pas à prendre un monogramme plus clair, et Charlemagne n'eût jamais voulu revenir à un type où l'initiale de son nom ne pouvait même pas être cherchée.

On trouvera, après la description de chaque type, le détail des poids de toutes les pièces qui portent ce type ; on aura donc là tous les éléments que nous avons pu réunir touchant la valeur des soixante-quatre deniers que nous avons examinés. Ici toutefois, pour la commodité du lecteur, nous résumerons nos pesées en tableaux, afin d'en faire immédiatement apprécier le résultat. Ainsi nous connaissons :

	Gr.		Gr.
10 deniers de Pépin, R F.	12 20	moyenne	1,22.
35 — R P.	44,04	—	1,258.
4 deniers de Carloman,	5,33	—	1,33.
15 deniers de Charlemagne,	18,85	—	1,257.

Pour obtenir le poids du *sol* et de la *livre* nous multiplierons chacune de ces moyennes par 12 d'abord ; puis, le premier sol de Pépin par 25, et les trois autres par 22. Voici ce que nous obtiendrions.

	Gr.	Gr.	Gr.
Pépin, 1 <sup>er</sup> type. <i>denier</i> 1,22,	<i>sol</i> 14,64,	<i>livre</i> 366 <sup>2</sup> .	
— 2 <sup>e</sup> type, <i>denier</i> 1,258,	<i>sol</i> 15,096,	<i>livre</i> 332.	
Carloman, <i>denier</i> 1,33,	<i>sol</i> 15,96,	<i>livre</i> 351,12.	
Charlemagne, <i>denier</i> 1,257,	<i>sol</i> 15,084,	<i>livre</i> 331,848.	

Il est vrai que nous avons mêlé les types de toutes les

<sup>1</sup> *Revue numismatique*, 1855, pl. 1, n° 1.

<sup>2</sup> La livre de Charlemagne, suivant Pauton et M. Saigey, était de 367,128 gram. (ou 5,760 grains).

provinces. Il pourra devenir intéressant de connaître la moyenne fournie par la pesée d'un certain nombre de deniers fabriqués dans le même lieu. La trouvaille d'Imphy nous donne, à cet égard, une facilité dont nos devanciers ont été privés. Avec tout le zèle possible, comment serait-on parvenu à se procurer dix deniers de Pépin aux mêmes types ? Examinons donc les espèces qui portent le nom du monétaire Auttramnus (pl. XII, n<sup>o</sup> 15 à 19). Sur vingt deniers qui existaient dans le trésor d'Imphy, nous avons pu en peser treize, dont le poids total est de 16<sup>gr</sup>,21, ce qui donne 1<sup>gr</sup>,247 pour le denier moyen.

Les deniers portant dans le champ la grande lettre R (pl. XII, n<sup>o</sup> 25) étaient au nombre de onze; neuf d'entre eux, pesés par nous, ont produit 11<sup>gr</sup>,20. Ce qui fait pour le denier moyen 1<sup>gr</sup>,245.

Nous sommes bien loin, comme on voit, du temps où le savant Guérard en était réduit à étudier le poids de « l'unique denier de Pépin conservé à la Bibliothèque du roi <sup>1</sup>. »

Les deniers de la trouvaille d'Imphy portent dans le champ un certain nombre de points; il eût été sans doute utile d'en observer l'ordre et de chercher s'ils n'ont pas quelque rapport avec les poids résultant de diverses émissions. Malheureusement nous y avons pensé trop tard, lorsque déjà le trésor n'était plus entre nos mains.

Les notices qui vont suivre, rédigées dans un temps relativement fort court, laissent encore beaucoup de détails à traiter. Nous eussions voulu les donner moins incomplètes; mais il nous a semblé que nous devions répondre le plus tôt possible à la légitime curiosité manifestée par d'éminents numismatistes.

<sup>1</sup> *Revue numismatique*, 1837, p. 413.

## PÉPIN.

DOM. PIPi en deux lignes. *Revers*, ELIMOSINA en trois lignes. Poids 1<sup>er</sup>,30. (Pl. XI, n° 1.)

Nous avons placé en tête de la planche XI deux deniers uniques qui, dans l'ordre chronologique, ne doivent pas occuper ce rang, mais qui attirent vivement l'attention par la singularité de leur type, tout nouveau dans la numismatique carlovingienne.

On admettra sans doute que la légende du premier denier doit se lire *Domni Pipini eleimosyna*<sup>1</sup>. Ce mot *eleimosyna* avait alors deux sens; d'abord la valeur primitive de *compassion*, *pitié*, *générosité*. Ainsi, lorsque Pépin, dans un capitulaire de 753 dit : «Et si aliqua monasteria sunt quæ earum ordinem propter paupertatem adimplere non possunt, hoc ille episcopus de veritate prævideat, et hoc Domno Regi innotescat, ut in sua eleemosyna hoc emendare faciat,» ou bien encore : «Ut comites vel iudices ad eorum placita primo viduarum, orphanorum, vel ecclesiarum causas audiant et definiant in eleemosyna Domni Regis;» lorsque Charlemagne (en 798) dit, en parlant de ceux qui cherchent un refuge près de lui : «Ubi sponte manere voluerint, sub defensione Domni Imperatoris ibi habeant suffragia in sua eleemosyna,» ou encore lorsqu'il écrit au roi de Mercie Offa : «Cognoscat quoque Dilectio vestra quod aliquam benignitatem de dalmaticis nostris vel palliis ad singulas sedes episcopales regni vestri vel Ethelfredi direximus in eleemosynam Domni apostolici Hadriani, depre-

<sup>1</sup> La présence des deux I montre qu'au temps de Pépin on prononçait correctement le mot Ἐλεημοσύνη; cette prononciation se retrouve encore dans le *Kyrie eleison* de notre liturgie.

cantes ut pro eo intercedi jubeatis, nullam habentes dubitationem beatam illius animam in requie esse, sed ut fidem et dilectionem ostendamus in amicum nostrum carissimum, » il est bien évident que dans ces divers passages *eleemosyna* n'exprime qu'un sentiment de bienveillance.

Mais lorsqu'en 764 Pépin prescrit à Lullus, évêque de Mayence, d'adresser à Dieu des actions de grâces à l'occasion d'une récolte abondante, et qu'il ajoute : « Et faciat unusquisque homo *sua eleemosyna* et pauperes pascat ; » lorsque Charlemagne dit, en 793 : « Si cujuscumque res in *eleemosyna datæ* sunt, » ou (en 810) : « Ut sacerdotes admonent populum ut *eleemosynam dent* ; » ou lorsque nous trouvons, dans le même capitulaire : « De *eleemosyna mittenda* ad Hierusalem propter ecclesias Dei restaurandas, » il est bien clair qu'il s'agit de dons manuels, de largesses, ou, suivant la définition fournie par Eginhard, « *gratuita liberalitas* quam Græci *eleemosynam* vocant<sup>1</sup>. »

Le testament de Charlemagne nous offre encore cette acception : « *Eleemosinarum largitio* quæ sollemniter apud christianos de possessionibus eorum agitur. » Dans tout ce testament le mot *eleemosyna* prend le sens de *legs*. Nous voyons aussi dans le continuateur de Frédégaire que, très-peu de temps avant sa mort, Pépin « ad monasterium Beati Martini confessoris accessit, ibique multam *eleemosynam* tam ecclesiis quam Monasteriis vel pauperibus largitus est. »

Dans les lois d'Édouard le Confesseur il est dit, à propos du denier de saint Pierre : « Quoniam denarius hic *Regis eleemosyna* est. » Si bien que *Eleemosyna Sancti Petri* était devenu synonyme de denarius Sancti Petri.

<sup>1</sup> *Vita Karoli imperatoris*, cap. xxvii.

Maintenant, admettrons nous que lorsque Pépin écrivait, en 764, à l'évêque Lullus cette lettre si pleine de componction qui se termine ainsi : « Ut unusquisque homo, aut vellet aut nollet, suam decimam donet, » il ait voulu prêcher d'exemple et payer sa part de la dîme prescrite :

L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents

On fait de pareils dévouements.

Dans ce cas la légende du denier serait destinée à constater l'acquiescement de la dette royale. Ou bien préférera-t-on voir dans ce monument, si neuf et si intéressant, une parcelle de ce legs considérable que Pépin fit aux églises et aux monastères « pro animæ suæ remedio? » Ses exécuteurs testamentaires auraient voulu indiquer, d'une manière aussi simple que précise, que les dernières volontés du prince avaient été respectées. Le bon titre de la monnaie et son poids élevé, le nombre des pièces en circulation pouvaient attester la loyauté et la régularité de leurs actes.

#### LIEU INCERTAIN. *Auxerre?*

N° 1. RX. F. *Revers*, rosace à quatre pétales accompagnée de quatre groupes de trois points.—Poids, 1<sup>er</sup>, 29. (Pl. XI, n° 3.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

N° 2. R. X. F posés en triangle. *Revers*, rosace à quatre pétales.—Poids, 1<sup>er</sup>, 24. (Pl. XI, n° 4.)

Il paraît tout d'abord très-difficile de déterminer le lieu d'émission de ces deniers. Ce qu'on en peut dire avec certitude, c'est que le type du revers se retrouve identiquement gravé sur des deniers d'argent mérovingiens qui nous paraissent appartenir au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Un

de ces deniers a été gravé, comme pièce étrangère à la France, dans l'*Atlas des monn. nationales* de M. Conbrouse (pl. 213, n° 21). Au droit, il porte une tête tournée à gauche accompagnée d'un  $\Delta$  et d'une croix. Une pièce semblable faisait partie de la trouvaille de monnaies mérovingiennes d'argent recueillie il y a quelques années, près de Nice, par M. Aimé Guilloteau, trésor qui comprenait à peu près toutes les pièces trouvées à Saint-Remi par M. le marquis de Lagoy et publiées par lui en 1839.

Dans le petit recueil de Paul Petau on voit (pl. VIII, n° 12) un denier de la même espèce, sans  $\Delta$ , présentant une tête accompagnée d'une croisette et de deux groupes de trois points.

Enfin, M. Gustave d'Amécourt possède un quatrième denier, plus récent que les trois autres, sur lequel le profil du buste et le nœud du diadème ont été remplacés par deux groupes composés de trois points, comme ceux qui accompagnent la rosace du revers. La croisette a disparu.

La rosace trilobée se remarque sur des deniers de Regnald et d'Anlaf, rois de Northumberland; mais ces princes appartiennent au commencement du x<sup>e</sup> siècle, nous n'avons donc pas à en parler, non plus que d'un denier inédit d'Eustache, comte de Boulogne, qui paraît imité de ces pièces anglaises.

Un denier d'argent publié par M. Rethaan Macaré porte encore ce type, accompagné d'un groupe de trois points; c'est une pièce qui doit avoir été fabriquée pendant la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>; malheureusement les légendes sont assez difficiles à lire. Quoique l'ornement qui forme le

<sup>1</sup> *Tweede Verhandeling over de bij Domburg gevonden romeinsche, frankische, brittannische en andere Munten*, Middelburg, 1856, pl. 2, n° 7.

type de ce denier n'ait que trois pétales, il a cependant la plus grande analogie de dessin et d'agencement avec celui qui se voit sur les deniers de Pépin et sur les quatre pièces mérovingiennes qui viennent d'être citées. On y observe le même groupe de trois points. M. Rethaan Macaré a lu du côté de la tête QUINT. P. P., qu'il traduit par QUINTILIVS Pater Patriæ. En examinant bien le dessin, nous pensons y trouver QVINTI eP, et au revers, là où le savant zélandais croit reconnaître des runes, nous proposerions de lire Ab.ba.TI. Si nous nous rappelons qu'au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, Quintilien, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, devint évêque de cette ville<sup>1</sup>, si nous tenons compte du caractère A (*Autisioderum*) inscrit sur les deniers décrits plus haut, nous arriverons peut-être à attribuer la monnaie publiée par M. Macaré à la célèbre abbaye de Saint-Germain, et avec d'autant plus d'apparence de raison, que cette monnaie, trouvée à Domburg avec un tiers de sou d'Avallon (ABALLONE—RIVLFO MONETARIO), offre du côté du buste une frappante analogie de style avec le précieux denier à la légende AVTIZIODERO CI que l'on conserve dans le médaillier de la Bibliothèque impériale. Si donc de nouvelles preuves plus explicites venaient à confirmer l'hypothèse que nous présentons ici à titre d'indication, on devrait classer les deux deniers de Pépin à l'abbaye de Saint-Germain

<sup>2</sup> Quintilianus episcopus fuit nobilis genere, cujus pater Quintilianus monasterium Meleretense (Moutiers en Puyssie) construxit, ac rebus propriis ditavit, xenodochiumque Brittonum Romam pergentium ibidem esse constituit. Hic beatus episcopus ante episcopatum abbas fuit monasterii Sancti Germani : sed, ob vite meritum ac generis nobilitatem, a monasterio populi electione vocatus, pastor est ecclesiæ subrogatus. Sepultus est itaque juxta predecessores suos, in basilica Sancti Germani. *Gesta Pontif. Autissiodor*, dans la *Biblioth. histor. de l'Yonne*, t. I, p. 349.

d'Auxerre, dont on s'étonne de n'avoir pas encore retrouvé la monnaie.

DUODIWIGUS [*monetarius*].

PRXF en monogramme. *Revers* DUODIHUIGI en deux lignes. Deux exemplaires. — Poids, 1<sup>er</sup>, 28 — 1<sup>er</sup>, 21. (Pl. XI, n° 5.)

Un troisième exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. Cartier (*Rev. num.*, 1837, p. 260), qui y lisait QUANTiæ, WICus pour Quentovic, en ajoutant que les initiales pourraient être prises pour celles de Pépin. M. Conbrouse (*Atlas nation.*, p. 56, n° 3) classe la monnaie à Pépin et conserve l'attribution à Quentovic.

Les deux exemplaires appartenant à M. d'Amécourt, que j'ai sous les yeux, ne me permettent pas de lire le nom de Quentovic. Si le premier caractère est un Q, le quatrième doit avoir la même valeur puisqu'il a la même forme; on aurait donc tout au plus QUCQIVVIGI. Si, au contraire, nous donnons la valeur T ou D au caractère G, et si nous observons que la troisième lettre n'est pas un C mais un O lié à la lettre qui suit, nous pourrions lire TUOTIWIGI ou DUODIWIGI ce qui revient absolument au même. C'est là, suivant nous, une variante du nom que nous trouvons écrit : Theotwicus, Thiotwicus, Theotuwigus, Deotwichus, Deotwihcus, Dietuvichus, Deitwichus. C'est ainsi que nous voyons Hludowicus, Hludiwicus, Luodevicus, Teudegisilus et Thiodigisilus, Liudewitus, Tuoto, Duodo, Tuota, Duoda, Tuotilo, Duodelinus.

Quant à la terminaison WIG, elle n'est populaire que dans les noms HLV DOWICVS, LVDWIG; mais les textes et les

monnaies nous en ont conservé une foule d'exemples parmi lesquels il me suffira de citer Aegelwig, Aethelwig, Alawigus, Altwicus, Bernwicus, Chadevicus, Eadwig, Erowicus, Hardwicus, Hatwic, Leofwic, Medovicus, Oswig, Wulwig. Le nom de *Duodiwigus* est écrit en deux lignes comme les noms déjà connus Gaddo, Adradis, Walacarius; on trouvera plus loin, au chapitre de Charlemagne, quatre autres noms de monétaires disposés de la même façon.

HAD [*monetarius*].

PIP. — hAd. *Revers*, RXF. — Poids, 1<sup>st</sup>,09. (Pl. XI, n° 2.)

Le type de ce denier, unique dans la trouvaille d'Imphy, est nouveau dans la série de Pépin. Les lettres minuscules placées au bas de la pièce, nous donnent le nom d'un monétaire, non celui d'un comte. La signature d'un employé préposé à la fabrication des monnaies ne pouvait éveiller la susceptibilité du souverain; le nom d'un comte eût paru une usurpation. HAD est un nom germanique que nous voyons se reproduire sept fois parmi les témoins des *Traditiones corbeienses*, dont nous devons la publication au docteur Paul Wigand<sup>1</sup>. Nous trouvons encore dans les textes carlovingiens Hado et Haddo. Il nous paraît très-probable que *Had* est le nom complet du monétaire, et que cette syllabe n'est pas une abréviation d'un de ces noms de forme plus développée qu'on rencontre fréquemment aux VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, tels que Hadabrannus, Hadalhardus, Hadawart,

<sup>1</sup> *Die Corveyschen Geschichtsquellen-Ein Nachtrag zur kritischen Prüfung des Chronicon corbeiense*, Leipzig, 1844, 8°. — *Trad. Corb.* p. 46, n° 231; p. 59, n° 284; p. 73, n° 335; p. 90, n° 405; p. 92, n° 413; p. 102, n° 462; p. 106, n° 841.

Haddefonsus, Hadebertus, Hadegaudus, Hadegerus, Hadericus, Hadewiga, Hadoaldus, Hadoardus, Hadoinus, Hadrattus, Haduidis, Haduinus, Hadulfus, Hadumarus.

Quant au nom Hadrianus, il s'écrivait sans H pendant ces mêmes siècles.

NUESSIUM. — *Neuss.*

PRXF. *Revers*, NVESSIO autour d'une petite croix dont les bras sont terminés par quatre points. — Poids, 1<sup>er</sup>, 33. (Pl. XI, n° 6.)

Quelque res reinte que soit encore le nombre des deniers de Pépin et de Charlemagne, il suffit cependant déjà pour nous faire découvrir des liens communs qui rattachent plusieurs pièces les unes aux autres. Ainsi pour le Nord-est de la Gaule, nous observons la croix pommetée sur les deniers de Strasbourg, de Verdun, d'Aix-la-Chapelle, de Mayence; pour le Centre, nous trouvons la croix pattée à Tours, à Chartres, au Mans; pour l'Ouest, la rosace dentelée de Melle et d'Angoulême<sup>1</sup>; pour le Midi, la croix cantonnée des caractères de la légende, à Narbonne, à Redæ, à Marseille, à Avignon; pour l'Italie, enfin, nous pouvons citer le point entouré d'un cercle perlé que nous montrent les deniers de Lucques et de Trévise.

Cette liste n'est pas fort riche; mais elle s'accroîtra. Dès à présent, nous pouvons l'augmenter d'un nom. La pièce

<sup>1</sup> Cette rosace se trouve sur un denier d'argent de Poitiers fabriqué à la fin du VII<sup>e</sup> siècle ou au commencement du VIII<sup>e</sup>, par le monétaire AVDOLENVS (Bouteroue, p. 354, n° 17. — Lelewel, *Num. du M. A.*, pl. 3, n° 40. — Leconte Dupont, *Monn. du Poitou*, p. 44. — Conbrouse, *Monétaires méroev.*, pl. 36, n° 4). Ainsi Melle et Angoulême, sous Charlemagne, continuaient le type poitevin en usage au temps des mérovingiens.

décrite en tête de cette notice porte le type d'Aix-la-Chapelle, et c'est près de cette ville qu'elle a été frappée <sup>1</sup>.

Neuss est cité neuf fois par Tacite dans son récit de la campagne contre Civilis. Les Romains nommaient cette ville Novesium ; dans l'Itinéraire d'Antonin on trouve Novesium et Novesia. Ammien Marcellin mentionne Novesium parmi les sept villes voisines du Rhin que l'empereur Julien fit occuper en 359. L'anonyme de Ravenne, qui confond fréquemment les ablatifs des Itinéraires avec le cas direct, a écrit Novesio.

Les copies de l'Itinéraire d'Antonin ne respectent pas toujours la forme latine. Ainsi, suivant l'âge des manuscrits on trouve *Novensio*, *Neuesio*, *Neuensio*, *Novessie*. L'NS et le double SS étaient amenés par la prononciation ferme de l'S entre deux voyelles ; l'S n'usurpant pas alors la valeur du Z. D'autre part, NU est l'équivalent de NOU. On aperçoit l'identité de NUESIUM et de NOUESIUM.

On lit dans Grégoire de Tours, à l'année 388 : « Nanneno Mogontiacum reverso, Quintinus cum exercitu circa *Nivisium* castellum Rhenum transgressus. »

Dans les annales d'Eginhard : « Imperator..... velle se apud Novesium medio circiter Julio Hrenum transire. »

Dans Hincmar, à l'année 863 : « Dani per Rhenum versus Coloniam navigio ascendunt..... usque quamdam insulam secus castellum Novesium perveniunt. »

Dans la vie de Louis le Débonnaire, par Thegan (année 804) : « Imperator gloriosissimus Karolus Saxoniam petiit, mandans filio, ut ipse tamquam in eadem terra hiematurus

<sup>1</sup> Neuss, située un peu au midi de Dusseldorf, forme, à la gauche du Rhin, avec Aix-la-Chapelle et Cologne, un triangle isocèle, dont la base s'appuie au fleuve et dont le sommet est à Aix.

se subsequeretur. Quod ipse agere festinans, ad *Neusciam* venit, Hrenum ibidem transiit, et patri concurrere accelerabat. »

Dans les écrivains du XI<sup>e</sup> siècle, nous trouvons *Nuösen*, *Nussen*; au XII<sup>e</sup> siècle, *Nussa*; au XIII<sup>e</sup>, *Nuxia*, *Nuysia*; au XIV<sup>e</sup>, *Nussia*. Enfin, un gros d'argent du XV<sup>e</sup> siècle, conservé dans la collection de M. Reichel, porte : MONE. NOVA. CIVIT. NVSSIENSIS. Lorsque Philippe de Comynes dit que les Lorrains envoyèrent devant *Nuz* défier Charles le Téméraire, c'est encore de Neuss qu'il s'agit. Le duc de Bourgogne fit en vain le siège de cette ville en 1474.

Un autre denier de Pépin, frappé à Nuessium (la variété avec le monogramme PPNR), a été publié dans la *Revue Numismatique* (1854, pl. X, n<sup>o</sup> 1) et attribué à Sens. Ce denier est cassé, et la fracture qui a emporté le V en épargnant l'E et l'N, permettait de lire SE. NOIS pour Senonis.

Pépin a tenu, en 761, une assemblée générale à Duren, tout près de Neuss, qu'il a sans doute traversé lors de ses expéditions contre les Saxons, en 744, 748, 753, 758.

Il serait possible qu'un très-curieux denier du XI<sup>e</sup> siècle, portant les légendes + HIADMERSV et NVOTEAIOS eût été fabriqué à Neuss<sup>1</sup>. Deux cent vingt-cinq exemplaires de ce denier faisaient partie de la trouvaille de Farvé, et sur quelques-uns M. J. Friedländer nous apprend qu'on lisait NEV...., NVOTEANI et NATEIOVOS. Peut être, en examinant de nouveau toutes ces pièces, y découvrirait-on une légende plus rapprochée de Nuessium. Nous devons dire que dans un manuscrit de Thégan, le savant M. Pertz a trouvé le nom de Neuss écrit *Nuthia*

<sup>1</sup> Dr Julius Friedländer, *Der Silberfund von Farve*, Kiel, 1850, pl. 1, n<sup>o</sup> 10, p. 43.

SANCTÆ CRUCIS [monasterium], *Sainte-Croix*.

N° 1. — PRXF. *Revers*, SCI CRV, croix potencée à pied fiché. — Poids inconnu. (Pl. XI, n° 7.)

N° 2. — PI RXF. *Revers*, ...CRVCI, croix potencée à pied fiché. — Poids inconnu. (Pl. XI, n° 8.)

La faute d'orthographe *Sancti-Crucis* pour *Sancte-Crucis* se retrouvera sur les deniers de Carloman et de Charlemagne décrits plus loin (pl. XIII, n° 32 et 33).

Les quatre pièces ont été évidemment frappées dans le même lieu; leur type commun en est la preuve irréfragable. On peut hésiter entre diverses abbayes placées sous l'invocation de Sainte-Croix; mais il faut remarquer que parmi celles dont l'importance justifierait l'attribution des droits monétaires, il en est plusieurs que la comparaison des dates exclut.

Le monastère de Sainte-Croix, de Bordeaux, avait été détruit par les Sarrazins, en 732. Il reste encore le monastère de Sainte-Croix de Paris, beaucoup plus connu sous le nom d'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le monastère de Sainte-Croix de Meaux, qui devint plus tard Saint-Faron, et enfin le monastère de Sainte-Croix de Poitiers.

Sainte-Croix de Paris était aussi sous le vocable de saint Vincent (charte de Thierry II, an 730). Dans une autre charte de 729, et plus tard dans deux actes de 772 et de 778, le titre de Sainte-Croix disparaît, et l'on voit associés les noms de saint Vincent et de saint Germain. Enfin, dans une charte de 786 et dans le polyptyque d'Irminon, écrit vers l'an 806, le nom de saint Germain a remplacé complètement celui de Sainte-Croix et de Saint-Vincent. C'était Pépin qui, en 754, avait fait la translation du corps de saint Ger-

main, cérémonie constatée par une belle inscription gravée au temps même du chef de la seconde race. Il paraîtrait donc extraordinaire que la monnaie frappée au nom de Pépin et de ses fils ne portât pas le nom de saint Germain.

Sainte-Croix, de Meaux, quoique très-considérable, me paraît cependant devoir céder le pas à Sainte-Croix de Poitiers, monastère de fondation royale dont les actes carlovingiens font souvent mention et dont il nous reste une monnaie frappée par l'abbesse, Madelaine de Bourbon (1534-1571), en vertu, sans doute, de quelque ancienne tradition <sup>1</sup>.

En 742, Carloman et Pépin avaient partagé au vieux Poitiers, in loco qui Vetus Pictavium dicitur, l'administration du royaume des Francs que venait de leur léguer Charles Martel.

Nous ne savons pas si l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers prit parti pour Waïfre contre Pépin ; d'ailleurs ce dernier, pendant la guerre de neuf années qu'il fit au duc, fut assez souvent vainqueur pour que l'abbé ait eu l'occasion de placer sur ses deniers un monogramme qui, dans le principe, n'était pas assez clair pour qu'on n'en pût borner le sens aux mots *rex Francorum*. Plus tard, il est vrai, l'addition d'un I après la boucle du P (voir pl. XI, n° 8) ne laissait plus subsister d'ambiguïté. On sait que Pépin passa à Poitiers en 768 peu de temps avant sa mort.

Le type des deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, cette croix potencée à pied fiché, nous était connu sur les deniers d'argent mérovingiens qui offrent, avec la légende PECTAVI CIVI et PECTAVIS CIVETA, le nom du monétaire GODILAICO, GODELAICO, GODOLAICO MN. C'était là

<sup>1</sup> Duby, *Monnaies des barons*, t. I, p. 73, pl. XVI, n° 1.

sans doute l'image d'une croix d'orfèvrerie exécutée en l'honneur du morceau de la vraie croix, que sainte Radegonde, quatrième femme de Clotaire I<sup>er</sup>, avait fait venir d'Orient pour le donner au monastère dont sa sœur Agnès fut la première abbesse. On conserve au musée de l'hôtel de Cluny, sous le n° 1341, une croix de bronze doré de onze centimètres de hauteur et de largeur, au centre de laquelle est un cristal de roche, qui a dû recouvrir une relique. Cette croix, trouvée, dit une note de M. du Sommerard père, dans les fondations de l'Église Sainte-Radegonde à Poitiers, est couverte d'entrelacs gravés du style le plus ancien, et se termine, à sa partie inférieure, par une fiche. Je ferai remarquer qu'un graveur de monnaies du VIII<sup>e</sup> siècle, chargé de copier ce monument, n'aurait pas produit une image différente de celle que nous voyons sur les deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne, accompagnée de la légende *Sanctæ-Crucis* <sup>1</sup>.

SANCTI MAR[celli monasterium], *Saint-Marcel de Châlon?*

RX.F. *Revers*, SCI MAR en deux lignes séparées par une barre; l'A est lié à l'R. — Poids, 1<sup>er</sup>, 17. (Pl. XI, n° 9.)

<sup>1</sup> L'auteur d'un *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges* n'a pas attaché à ce très-curieux monument l'intérêt qu'il mérite, à coup sûr. La raison en est que M. l'abbé Texier croit avoir retrouvé le dessin d'un *lire d'or*, dont les pages auraient abrité une parcelle de la vraie croix, et qui aurait été envoyé à Sainte-Radegonde par Justin II en 602 (p. 53 et 194). En 602, Justin II était mort depuis vingt-quatre ans, et Sainte-Radegonde avait depuis quinze ans cessé de vivre; le *triptyque* (ce n'était pas un livre et rien ne prouve qu'il fût d'or) que M. l'abbé Texier a fait lithographier d'après un dessin de dom Fonteneau, exécuté en 1750, ne ressemble point à une œuvre d'art du VI<sup>e</sup> siècle. On y voit une grande croix à double traverse, qui ne paraît sur la monnaie byzantine qu'au IX<sup>e</sup> siècle, et, avec la forme particulière qui lui est donnée sur le reliquaire, ne se voit dans les monuments byzantins qu'au XII<sup>e</sup> siècle.

On trouvera plus loin, au chapitre de Charlemagne, la description d'un denier qui porte la même légende, disposée de la même façon, et qui a été certainement frappé dans le lieu où celui-ci a été fabriqué.

On connaît un denier de Pépin, émis à Saint-Martin de Tours, avec la légende SCI MARTN (*Rev. num.*, 1842, pl. XXIV, n° 2; cf. t. IX, 1844, p. 273) et un denier de Charlemagne portant SCI MARTINI (*Rev. num.*, 1838, pl. XV, n° 1; et Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. 63, n° 8), pièce dont un exemplaire existe dans la trouvaille d'Imphy. On n'admettra sans doute pas que la légende SCI MAR s'applique au célèbre monastère, si l'on remarque avec quel soin le nom de Saint-Martin est écrit sur les monnaies mérovingiennes de Tours, de Bannassac. M. Duchalais a montré que le triens attribué à Saint-Martin d'Amiens devait se lire GEMELLOS MARcasios<sup>1</sup>, et il est évident que le triens publié par Mader (*Kritische Beiträge*, t. III, pl. I, n° 4. — Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. XXXVII, n° 7) et qui porte RACIO SCI MAR, avec ECLE dans le champ du revers, n'appartient pas plus au monastère de Saint-Martin de Tours que la monnaie de Blon, BLATOMO SCI MAR.

Le monastère de Saint-Martial de Limoges n'était connu que sous le nom du Saint-Sauveur jusqu'au moment où Louis le Débonnaire y transporta le corps du bienheureux évêque.

Nous avons pensé à Saint-Marien d'Auxerre (*sancti Mariani monasterium*), abbaye fondée par saint Germain et restituée en l'an 800, par Charlemagne, à l'évêque Aaron. Mais il paraîtrait que cette abbaye est une de celles que

<sup>1</sup> *Revue numismatique*, 1845, p. 426. C'est une monnaie frappée à Rébais (Seine-et-Marne).

Charles Martel avait livrées aux mains des laïques, et que c'est là ce qui avait rendu nécessaire la restitution dont il vient d'être parlé.

Il nous semble que SCI MAR désigne Saint-Marcel de Châlon-sur-Saône, monastère fondé vers 584 par le roi Gontran, dont les moines sont cités dans un diplôme de Dagobert de l'an 636, que Charles le Chauve en 870 indique, dans son partage avec son frère Louis, par ces mots *sancti Marcelli*, et dont Charlemagne parle ainsi dans une charte de 779 : « magnificus Hucbertus episcopus, rectorque basilicæ Sancti Marcelli, quæ ponitur sub oppidum Cabilonicæ urbis, ubi ipse pretiosus dominus in corpore requiescit, nostræ celsitudini intulit suggestionem, eo quod antecessores nostri anteriores Reges, vel bonæ memoriæ *domnus et genitor noster Pipinus* quondam Rex per eorum præceptiones, integras immunitates ipsi monasterio concesserint <sup>1</sup>. »

#### SANCTUS STEFANUS, *Saint-Étienne de Dijon* ?

P R X F. *Revers*, SCO STEF en deux lignes séparées par une barre. — Poids inconnu (Pl. XI, n° 10.)

On verra plus loin (pl. XII, n° 27) un denier sur lequel le T de Sancti PeTri n'est figuré que par un petit crochet qui s'attache à la haste de l'R. Ici, le T est en grande partie confondu avec l'E qui le suit dans le nom STEF. Je n'ai pas vu ce denier, et je le publie d'après un dessin qui m'a été envoyé; cependant, je ne pense pas qu'il y ait eu illusion dans la lecture, quoique le nom du saint à l'ablatif soit encore plus extraordinaire que la légende *Sancti Crucis* dans laquelle on remarque une bien grave erreur de genre.

<sup>1</sup> *Gallia Christiana*, t. IV, col. 225 des instrum.

L'abbaye de Saint-Étienne de Strasbourg était connue tout au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle. Saint-Étienne d'Angers, prope muros Andegavenses, est cité dans un præceptum de 770.

Nous ne parlons pas du Saint-Étienne dont le nom est inscrit sur un tiers de sou mérovingien de Bordeaux : BVRQIFALA—SCI STEEAN *sic*<sup>1</sup>, parce qu'au temps de Pépin les monastères de Bordeaux étaient ruinés, et que, d'ailleurs, le pays était aux mains du duc de Gascogne.

Le monastère de Saint-Étienne de Dijon est bien antérieur au règne de Pépin, et c'est fort probablement son nom que nous voyons sur le denier décrit plus haut. On pourrait nous opposer les termes d'une charte de Charles le Chauve par laquelle, en 863, il accorde la monnaie à Saint Étienne ; voici en effet comment parle le roi :

..... carissimus nobis Isaac, Lingonensis ecclesiæ reverendus antistes, ad nostram se colligens Majestatem, humiliter postulavit, quatinus pro nostra pietate Ecclesiæ Sancti Mammetis Lingonensis atque Ecclesiæ Sancti Stephani Divionensis, quibus Deo ordinante ipse præerat, *monetam quam antea habere non consueverant*, concederemus..... et ne nostra concessio ex jam dictis monetis a falsis monetariis comitumque ministris, aliquo violari potuisset ingenio ; idcirco non ad jus comitum, sed *ad utilitatem jam prædictarum Ecclesiarum*, earumque rectoris provisionem volumus pertinere<sup>1</sup>. »

Mais il est clair que le roi entend concéder, à la requête de l'évêque, le *profit* de la fabrication que les agents du comte pouvaient réclamer au nom du roi ; il est certain que *monetam habere* n'a pas du tout le même sens que *monetam*

<sup>1</sup> Pérard, *Pièces pour l'histoire de Bourgogne*, p. 48.

*audere*, et que nous ne pouvons, du texte de la charte, tirer qu'une conclusion, c'est que les évêques et les abbayes avaient besoin d'une autorisation royale pour frapper une monnaie qui ne fût pas *ad jus comitum*, c'est-à-dire au compte de l'État. C'est à partir du règne du faible Louis le Débonnaire que nous voyons apparaître quelques-unes de ces concessions; les deniers de Pépin et de Charlemagne portant des noms d'abbayes sont des monnaies royales, et l'existence de la pièce de Saint-Étienne de Dijon, un siècle avant l'humble demande faite par l'évêque Isaac, n'est pas en contradiction avec le texte de la charte.

[LO]VANIVM, *Louvain?*

RXF. *Revers*; .....VANIO.....; au centre, un O en losangé ou un A? Pièce brisée. — Poids inconnu (Pl. XI, n° 11).

Ce fragment ne se rapporte à aucun des types publiés jusqu'ici; je n'ai pas vu la pièce originale; mais le calque qui m'a été communiqué mérite beaucoup de confiance. C'est toutefois avec la plus grande réserve que je propose, jusqu'à nouvel ordre, d'attribuer ce denier à Louvain, lieu ancien dont l'histoire primitive est fort mal connue. En 884, les Normands vinrent établir leur camp à Louvain près de la Dyle : Nordmanni prope fluvium Clila, loco qui dicitur Lovonnum securi considerunt. Les annales de Saint-Waast nomment ce lieu *Luvanum*; celles de Fulde Lovonnum et Lovon, et cette dernière forme se retrouve dans Réginon.

Lovonnum provient-il d'une erreur de copiste, *Luvanum* ou *Lovanium* doivent-ils être préférés, et la monnaie nous donne-t-elle le droit de rectifier les textes ainsi que la forme moderne du nom pourrait nous conduire à l'admettre? Ce

sont des questions qu'il serait imprudent, sans doute, de trancher en présence d'un monument mutilé que la découverte d'une monnaie bien entière viendra peut être expliquer définitivement.

VESONTIUM. *Besançon.*

PRX. F. *Revers*, + VESON en deux lignes. — Poids, 1,29. (Pl. XI, n° 12)

L'attribution de ce denier à Besançon ne soulève aucune difficulté; le nom de cette ville est écrit *Vesoncio* et *Vesuncio* sur les tiers de sou mérovingiens.

VIRDUNUM. *Verdun.*

N° 1. — P. RX. F. *Revers*, VIR DVN en deux lignes courbes autour d'une petite croix. — Poids, 1,32 (Pl. XI, n° 13). Un second exemplaire, qui présente deux points dans le champ du côté des lettres PRXF, pèse 1,07.

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

N° 2. — P. RX. F. *Revers*, VIRDVN en deux lignes séparées par une barre; dans le champ, une petite croix. — Poids 1<sup>er</sup>. (Pl. XI, n° 14).

Ces pièces sont différentes du denier connu (Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. LVI, n° 4), que M. Ch. Robert a judicieusement restitué à Pépin (*Étud. numism.*, Metz, 1852, p. 186). Le denier publié pesait 1<sup>er</sup>,08.

La forme de l'N, qui termine la légende du n° 13, se remarque dans le nom FIRMINVS, découvert en 1697 dans la crypte de Saint-Acheul, et qui a donné lieu à une si vive polémique<sup>1</sup>. On voit encore cette forme six fois répétée

<sup>1</sup> On trouve l'analyse de cette discussion, et des copies de l'inscription dans

dans l'építaphe du martyr Gordien, Gallix nunciu8, que dom Mabillon et dom Michel Germain considèrent comme un spécimen de la vieille écriture gauloise<sup>1</sup>. Enfin ce caractère appartient à l'onciale caroline de nos manuscrits.

Le n° 14 offre ceci de particulier que le premier Vest composé de deux traits reliés à la partie inférieure par un trait à peine visible. L'N est formé par deux jambages verticaux sans ligne oblique.

AUTTRAMNUS [*monetarius*].

N° 1. — R. P. *Revers*, AVT — TRĀ — NO en trois lignes, neuf exemplaires. — Poids, 1<sup>er</sup>, 33; 1<sup>er</sup>, 31; 1<sup>er</sup>, 30; 1<sup>er</sup>, 29; 1<sup>er</sup>, 29; 1<sup>er</sup>, 24; 1<sup>er</sup>, 23; 1<sup>er</sup>, 15; 1<sup>er</sup>, 12 (Pl. XII, n° 15).

N° 2. — R. P. *Revers*, AT — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1<sup>er</sup>, 24 (Pl. XII, n° 16).

N° 3. — R. P. *Revers*, AUT — TRĀ — NO. en trois lignes. — Poids, 1<sup>er</sup>, 42 (Pl. XII, n° 17).

N° 4. — R. P. *Revers*, NT — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1<sup>er</sup> (Pl. XII, n° 18).

N° 5. — R. P. *Revers*, M — TRĀ — NO en trois lignes. — Poids, 1<sup>er</sup>, 29 (Pl. XII, n° 19).

Sept autres exemplaires dont je ne connais ni le poids ni la légende; en tout vingt.

La pièce gravée sous le n° 15 de notre pl. XII, a été publiée par Le Blanc qui lui a donné le quatrième rang dans sa planche des monnaies de Pépin, en quoi il a été suivi par l'éditeur de l'histoire de France du Père Daniel (édit. de 1755, t. II, p. 223). A cette époque on tournait de

<sup>1</sup> l'ouvrage de M. Edmond Le Blant, intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, Paris, 1856, 4°; t. I, p. 434, pl. 39, n° 232.

<sup>2</sup> *Iter italicum*, 1687, p. 141.

côté le dessin de la monnaie, en sorte que les deux barres qui séparent les lignes de la légende paraissaient être les traits verticaux des deux PP de Pipinus. Eckhart et Lelewel ont replacé ce denier dans son véritable sens; mais ils y ont vu le nom de Melle; la même monnaie a ensuite été attribuée à Autun, à Paris, au Palais, à Trèves, à Auxerre. N'ayant jamais vu de ce denier que deux exemplaires analogues à celui que nous avons décrit ici au dernier rang et figuré pl. XII, n° 19, avec cette différence que la légende n'était pas renversée, j'ai moi-même lu MON TRALECTI, monnaie d'Utrecht<sup>1</sup>. Mais les treize deniers du trésor d'Imphy que j'ai sous les yeux me donnent un moyen sûr de revenir sur mon erreur et même d'en indiquer la cause.

Le n° 15 de la pl. XII porte AVTTRĀNO, ce qui se lit *Auttramno* en retablissant l'M représenté par un petit trait placé au-dessus de l'A. On aurait pu contester la première syllabe et lire ANT au lieu d'AVT; le denier n° 17 nous montre que la seconde lettre est bien un U.

Le n° 18 présente la syllabe AV retournée; enfin après une première altération de la légende dont le n° 16 est un exemple, nous arrivons au n° 19 où nous trouvons la diphthongue AV soudée au T pour former un M, puis la syllabe TRĀ renversée. C'est à cette dernière pièce que se rattachent de très-près les deux deniers publiés dans la *Revue numismatique* (1837, pl. VIII, n° 4 et 1844, p. 93).

Maintenant il nous reste à dire qu'*Auttramno* n'est autre chose que le nom d'homme *Auttramnus* à l'ablatif. Ce nom nous le trouvons dans divers textes carlovingiens sous les

<sup>1</sup> Voyez la figure de ces deux deniers *Revue numismatique*, t. II, 1837, pl. VIII, n° 4, et t. IX, 1844, p. 93. Cette variété ne s'est pas retrouvée parmi les treize deniers que je viens d'examiner; mais elle se rencontre peut-être entre les sept exemplaires que j'en ai pas vus.

formes Altramnus, Altrannus, Aletramnus, Aledramnus, Ale-drannus, Autramnus, Auterannus, Auderamnus, Audramnus, Ottramnus, Odramnus. Nous pouvons citer aussi un nom très-voisin, Aitramnus; voisin seulement pour la formation parce que les noms qui commencent par AIT font une classe à part; mais Auttendus, Auttinus, Auttrudis, Ottulfus, Ottradus, nous fournissent d'autres exemples de l'altération du radical ALD. Quant à la terminaison RAMNVS première altération de CHRAMNVS (Bertchramnus, Gairechramnus, Waltechramnus) qui vient du radical germanique *hraban*, elle est une des plus communes parmi les noms des Francs; il nous serait facile d'en citer encore plus d'une centaine après ceux que nous avons déjà indiqués. Mais sans aller si loin, nous croyons pouvoir mentionner quelques noms de cette classe afin de bien prouver qu'*Auttramnus* appartient à une famille de noms d'homme, qu'il est impossible de confondre avec des noms géographiques. On trouvera donc en lisant les textes carlovingiens: Amaltrannus, Ansedramnus, Baltrannus, Bertramnus, Blitrannus, Constrannus, Deodramnus, Domtrannus, Droctramna, Dulcedramnus, Electramnus, Ercadramna, Ermedramnus, Evertramna, Fulcadramnus, Gairtramnus, Guntramnus, Hiltrannus, Ingadramnus, Lantramnus, Lethramnus, Mahidrannus, Maintrannus, Mondramnus, Natramnus, Raintramnus, Rotramnus, Sigedramnus, Sintramnus, Teutramnus, Waltramnus, Warmedramnus, Wiltrannus, Witramnus, etc.

Ainsi dans le radical HRABAN, on voit le B se changer en M; puis l'articulation MN devenir fréquemment NN; enfin plus tard le second N se change en D, Ingalramnus devient Enguerand; Bertramnus, Bertrand.

Sur les deniers de Pépin, Auttramnus est à l'ablatif comme le nom de tant de monétaires inscrits sur les tiers de sou mé-

rovingiens. J'avais déjà signalé un fait analogue pour l'époque carlovingienne. WALACARIO qui se voit au revers d'un denier de Charlemagne n'avait paru n'avoir aucun rapport avec un nom de lieu. J'ai depuis retrouvé le nom de Walacharius dans le testament d'Erminthrude écrit en l'an 700<sup>1</sup>, — Walecarius dans le Polyptyque d'Irminon et dans le nécrologe carlovingien de Saint-Germain-des-Prés. J'ajoute le nom de l'évêque Walocharius et ceux de Walager, Walcarius, Walcarius, Walitcarius, et on conviendra qu'avec les deux noms Walcherius et Wilecarius tirés de la charte de Pépin datée de 747 et déjà cités à l'appui de mon explication<sup>2</sup>, il en résulte un groupe suffisant pour établir une conviction inébranlable.

AUDOMUNDUS [*monetarius*].

RX PPIN, en monogramme. *Revers*, AVDOMN, en monogramme. — Poids, 1<sup>er</sup>, 29. (Pl. XII, n° 20.)

Le monogramme tracé au revers de ce denier rappelle immédiatement celui qui se voit sur une monnaie de Carloman, fils de Pépin, publiée par M. Cartier en 1839 (*Rev. num.*, p. 105, pl. IV, n° 22), et reproduite par M. Conbrouse dans son *Atlas des monnaies nationales* (pl. 56, n° 9). Cependant ces deux monogrammes, dont la disposition offre tant de rapports, présentent, quand on les examine, des différences assez marquées. Sur le denier de Carloman, l'M croisé avec l'A, est en même temps lié à un E placé dans le D. Ici, au contraire, cet M est bien détaché et laisse distinguer après l'A un V suivi d'un D, qui contient un O. L'A

<sup>1</sup> Pardessus, *Diplomata*, t. II, p. 257, n° 452, anno 700.

<sup>2</sup> *Notice des monnaies franç. de M. Rousseau*, p. 104.

est penché de façon à former avec le V un N très-régulier. Le monogramme du denier de Carloman donne, à ce que je puis croire, AMEDEL; celui du denier de Pépin, AVDOMVNDO. Audomundus est un nom de monétaire mérovingien qui se retrouve souvent dans les textes.

Comme point de comparaison, nous ferons remarquer qu'on lit ANSOALDO dans le monogramme représenté sur un denier publié par M. le marquis de Lagoy <sup>1</sup>.

Sous les Carlovingiens, d'ailleurs, de même que sous les Mérovingiens, les noms d'hommes tracés en monogrammes ne sont pas rares. Nous citerons, comme un exemple qui pourra servir à déchiffrer certaines monnaies d'argent, les quatre monogrammes de Guido, Uto, Andres et Alvic, écrits au bas d'une charte donnée à Mayence en 913 <sup>2</sup>.

On voit bien sur des deniers carlovingiens du Mans, de Saint-Géry, de Châlon-sur-Saône, des noms de lieux écrits en caractères plus ou moins liés les uns aux autres sur la même ligne; mais cette disposition est fort différente de celle qui a été adoptée pour les noms d'hommes.

Dans le médaillier de la Bibliothèque impériale, il existe un denier inédit de Pépin, portant d'un côté le monogramme royal, composé d'un R, d'un N, et d'un P, sans I et sans X, et, au revers, un monogramme semblable à celui du denier de Carloman, avec cette exception que l'M n'est point lié à l'E. Ce denier est attribué à Angers.

On pourrait, dans les trois monogrammes que nous décrivons, chercher un même nom de lieu avec la double forme

<sup>1</sup> *Descript. de quelques monn. mérov. découvertes en Provence*, Aix, 1839, n° 36. — *Revue numismatique*, 1839, pl. XVII, n° 26.

<sup>2</sup> *Mémoires de l'Académie des inscript.*, t. XXXVI, p. 167. Ces signatures montrent bien qu'il faut lire le nom de l'évêque *Adeodatus* sur le denier mérovingien de Chartres.

ANDEMatunum, ANDOMatunum et attribuer les trois deniers à Langres, ou bien encore AVNED et AVNDO pour Aunedonacum ; mais ces noms gaulois n'étaient plus en usage au VIII<sup>e</sup> siècle.

#### ARGENTORATUM. *Strasbourg.*

R PPN en monogramme. *Revers*, CIV. ARGRAT, autour d'une croix.—Poids, 1<sup>er</sup>, 32. (*Rev. num.*, 1856, pl. V, n<sup>o</sup> 1.)

J'ai décrit cette pièce, il y a deux ans, dans la *Revue*. En la trouvant dans la collection de M. Gouaux, j'avais été frappé de la correction qu'elle apportait à la lecture CIVARORAT, proposée par Mader, reproduite tant de fois, et qui a donné lieu à une attribution si mal fondée. J'ignorais que la restitution de cette pièce à Strasbourg avait été réalisée déjà par M. Louis Levraut<sup>1</sup>. M. Hermand, qui n'acceptait qu'avec beaucoup de difficulté, pour Arras, le denier sur lequel on avait lu *civ. arorat*, n'avait pas plus que moi connu l'existence du beau denier appartenant au médaillier de la ville de Strasbourg, pièce dont M. Levraut a publié la gravure, et qui avait suffi pour trancher la question.

Je me suis tout récemment aperçu de mon tort bien involontaire, et je me félicite de ce que la découverte d'Imphy me procure une occasion de le réparer.

Au reste, quatre ans avant la publication de l'ouvrage de M. Levraut, M. de Saulcy, sans avoir connu le denier du médaillier de Strasbourg, uniquement guidé par son heureuse sagacité, avait écrit dans la *Revue numismatique* : « J'aimerais mieux admettre dans le mot *Arorat* quelque contraction qui permit d'y voir, par exemple, *Argentoratum*,

<sup>1</sup> *Essai sur la monnaie de Strasbourg*, 1842, p. 97.

Strasbourg. » Mon vieil ami, qui a tant écrit depuis 1838, a probablement oublié ce passage comme je l'avais fait moi-même, et comme l'a oublié M. Levrault.

#### CAMARACUM. *Cambray.*

RP et une sigle qui paraît former PI; dans le champ une petite croix. *Revers*, CAMARACO en deux lignes, séparées par une barre. — Poids, 1<sup>er</sup>, 20. (Pl. XII, n° 21.)

Les tiers de sou mérovingiens frappés à Cambrai, portent CAMARACO, CAMARACO CIVI, CAMERAC. On trouve CAMARACVS ou CAMARACVS CIVIS sur des deniers de Louis le Débonnaire, de Charles le Chauve, de Lothaire I<sup>er</sup> et de Zwentebald. Le caractère qui est lié à l'M du denier de Pépin, paraît être un A renversé.

Il existe dans la collection de M. Dassy, un denier de Pépin portant le nom de Saint-Géry, SCI GAUgerici, frappé par conséquent pour une abbaye qui a fait fabriquer aussi, sous Charles le Chauve, des deniers à la légende SCI GAUGERICI *Monasterium*.

On voit donc que la ville et l'abbaye ont continué parallèlement leur fabrication monétaire. C'est qu'en effet l'abbaye constituait une localité distincte avec son territoire et sa population de colons et de serfs.

#### CARNOTÆ. *Chartres.*

R P P N en monogramme. *Revers*, saint Chéron debout et de face, tenant de chaque main une croix. — Poids, 1<sup>er</sup>, 37. (Pl. XII, n° 22.)

Le trésor d'Imphy contient quatre pièces au même type, l'une de Pépin, les trois autres de Charlemagne; elles ont

été frappées dans le même lieu et probablement à Chartres. On pourrait classer ces monnaies, dans leur ordre chronologique, sans même regarder le côté qui porte les noms royaux. Il suffirait pour cela de donner quelque attention à la dégénérescence du type.

En 1840, j'ai publié un denier de Pépin, appartenant à M. Dassy, sur lequel on voit d'un côté le monogramme PRXF, et de l'autre un personnage nimbé tenant deux longues croix, et accompagné de la légende CARN, dont les lettres sont séparées par la figure et les deux croix<sup>1</sup>. La description et le dessin de cette monnaie ont été, depuis, plusieurs fois reproduits. (Voyez Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. CCX, n° 4. — Cartier, *Type chartrain*, 1846, pl. XV. — Cartier fils, *Rech. sur l'orig. des monn. chartraines*, pl. I B—E. De Lépinos, *Hist. de Chartres*, t. I, pl. à la p. 405, n° 4). Il me paraît très-probable que ce personnage nimbé est saint Chéron, *sanctus Caraunus*, l'apôtre du pays Chartrain. J'ajoute que la légende C-A-R-N pourrait représenter à la fois le nom de la ville, *Carnotx*, et le nom du saint CARAUUS.

Si l'on compare le denier de Pépin à l'ancien type (P R X F), du cabinet de M. Dassy, avec celui au type P P N R (pl. XII, n° 22), et celui de Charlemagne (pl. XIII, n° 41), on pourra constater l'altération progressive de la figure du saint.

Pépin tenait encore à la première race. Il appartenait à cette classe de seigneurs qui, depuis le milieu du VII<sup>e</sup> siècle, frappait de la monnaie d'argent. Il n'est pas étonnant que sa monnaie rappelle encore celle des Mérovingiens.

Sous Charlemagne, on a pu continuer des types de cette

<sup>1</sup> *Monnaies franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, 8°, 1840, p. 7, n° 1. J'avais découvert ce denier de Pépin au milieu d'un paquet de monnaies trouvées à Chartres et appartenant à M. de Villiers.



nature ; mais on n'a pas dû en créer de nouveaux. L'église de Chartres est une des sept auxquelles Pépin mourant fit une donation *pro animæ suæ remedio*<sup>1</sup>.

CAVILONNUM. Châlon-sur-Saône.

RX PPN en monogramme. *Revers*, CAVIL rétrograde. — Poids, 4<sup>er</sup>, 22. (Pl. XII, n° 23.)

Le monogramme de Pépin tend à se compléter. Ce ne sont plus seulement deux P, un R et des I que l'on y trouve, mais bien encore un N et un X.

Un denier de Charlemagne avec la légende CAVIL, a été gravé dans le *Traité* de Le Blanc (1<sup>re</sup> planche de Charlemagne. n° 2). Eckhart y avait fort judicieusement reconnu le nom de Châlon-sur-Saône<sup>2</sup> ; mais après lui plusieurs numismatistes, ont voulu voir dans ce monogramme le nom de Cavaillon.

Il nous semble que Châlon-sur-Saône, nommé *Cavillonum* dans Grégoire de Tours et dans Nithard, ville qui possédait un atelier monétaire si actif sous la première race, et qui a frappé alors plusieurs variétés de tiers de sou avec la légende CAVILONNO, a plus de droits à l'attribution des deniers de Pépin et de Charlemagne que l'antique Cabello, dont l'atelier monétaire paraît n'avoir rien produit pendant toute la période mérovingienne. La légende CAVILONIS CIVIS se lit sur un denier d'Eudes. Les monnaies de Lothaire, de Robert et d'Henri I<sup>er</sup> portent CAVILON CIVITAS. Suivant le

<sup>1</sup> Dom Bouquet, *Histor. de France*, t. V, p. 595.

<sup>2</sup> *Comm. de reb. Franc. orient.*, t. II, p. 93 : monogramma nobis CAVALONI reddit, eoq̄ue Cabilonum intelligitur urbs Galliæ episcopalis ad Ararim fluvium sub archiepiscopo Lugdunensi. — Ce passage si clair a donné lieu au plus étrange contre-sens.



savant B. Guérard, deux passages du Polyptyque de saint Remi de Reims : « *Pro carropera Cavalonense denarios II*, et in *Cavilonia dinarios II*, indiqueraient des charrois faits à Chalons-sur-Marne. L'éminent érudit n'a fait, au sujet de cette forme du nom de Chalons, aucune observation ; mais nous devons rappeler que le manuscrit original du Polyptyque est perdu depuis longtemps, et qu'on en possède seulement une copie du XVIII<sup>e</sup> siècle. D'un autre côté, on trouve dans Nithard Chalons-sur-Marne nommé *Cadelonensis urbs* et *Cadellonica urbs*. Raoul Glaber transforme aussi les *Catalauni* en *Cataloni*. Il est donc fort probable qu'au temps d'Hincmar, lors de la rédaction du Polyptyque, la diphthongue AU tendait déjà à se changer en O, et que le texte primitif portait *Cadalonense* et *Cadilonia*, si toutefois ce dernier mot se rapporte bien positivement aux charrois de Chalons, ce qui demeure obscur.

Le continuateur de la chronique de Frédégaire nous apprend qu'en 755 Pépin était venu avec toute son armée à Châlon-sur-Saône, et nous savons par le même auteur qu'en 761 l'ennemi de Pépin, Waïfre, s'était approché de cette ville et avait dévasté ses environs et ses faubourgs : Waifaricus.... usque Cavillonum, omnem exercitum suum transmisit et totam regionem illam, id est Augustodunensium usque ad Cavillonum igne cremavit, et suburbana Cavilloni urbis, quidquid ibidem reperierunt, omnia vastaverunt<sup>1</sup>.

GENAVA. Genève.

+ RX.PPN en monogramme. *Revers*, GENII.— Poids, 1<sup>er</sup>, 29. (Pl. XII, n<sup>o</sup> 24.)

<sup>1</sup> Dom Bouquet, *Rec. des hist. de France*, t. V, p. 3, cap. CXXI, et p. 5, cap. CXXV.

Éginhard dit qu'en 773 Charlemagne vint à Genève, cité de Bourgogne : cum toto exercitu *Genuam*, Burgundiaë civitatem, juxta Rhodanum sitam, venit. Dans plusieurs de ses lettres, le même écrivain emploie cette expression : in Burgundia, in pago Genawense; et dans son récit de la translation des martyrs saint Marcellin et saint Pierre, nous trouvons ce passage : Homo quidam de provincia Burgundia, ex territorio Gennavensi.

Suivant le continuateur de Frédégaire, Pépin, marchant contre Astolfe, en 755, s'était porté, avec toute son armée, dans la Maurienne, en passant par Châlon-sur-Saône et Genève.

Certainement la forme *Genua* explique la légende du dener d'une manière fort acceptable. Cependant on pourrait se demander comment, ayant à sa disposition la place suffisante, le graveur des coins n'a pas ajouté l'A complémentaire. La réponse à cette question se trouverait, dans la forme germanique du nom de Genève, *Genf*, que représente très-exactement *Genv*. L'F n'a remplacé le V que parce que la prononciation a décidé de l'orthographe. A cet égard, il peut être curieux de constater l'antiquité de l'échange du V et de l'F, du B et du P qui est un des traits caractéristiques de la prononciation germanique et helvétique.

Ainsi, tandis que dans des inscriptions tracées à Rome on trouve la dédicace SVLEVIS, une inscription découverte à Maley, près Lausanne, porte SVLFIS. Le nom de ces sylphes ou *Elfen* se voit encore écrit SVLEVIABVS, en tête d'une inscription découverte à Schweppenburg, près d'Andernach. Sur un vase de terre recueilli à Hanau on lit le nom du potier Victorinus FICTORINVS F[ecit]; le nom FOLKMARVS se remarque dans une inscription antique de Mayence; enfin

une stèle trouvée à Cologne porte la dédicace HONORI ET VAVORI pour *Favori*<sup>1</sup>.

Une pierre trouvée à Hoheburg, près Orlen, offre le nom du centurion Crescentinus Respectus écrit CRESCENTINO RESBECTO. A Yverdun, en Suisse, au milieu des débris de l'antique Eburodunum, on a découvert l'építaphe que voici :

+ IN DI NOMENE RAMBERTVS \* PONERE CVRA  
VIT HUNC LABIDEM SUB QVO REQVIESCIT FAMO  
LA DĪ EVFRAXIA MONACHA.

Ce texte, qui paraît être de la fin du VII<sup>e</sup> siècle, contient, comme on le voit, *labis* pour *lapis*.

Une preuve un peu plus ancienne nous est fournie par des tiers de sou d'or mérovingiens, du monétaire Magnulfus, sur lesquels on lit PREVENDA SILVA et PREVVNDA SILVA pour *Profunda Silva*<sup>2</sup>, traduction du celtique *Ar Doun* (la profonde), *Arduenna Silva*.

#### R. [Rotomagus]? Rouen ?

R PPIN en monogramme. *Revers*, R entre deux petites croix. Neuf exemplaires. — Poids, 1<sup>er</sup>, 47; 1<sup>er</sup>, 39; 1<sup>er</sup>, 34; 1<sup>er</sup>, 31; 1<sup>er</sup>, 24; 1<sup>er</sup>, 18; 1<sup>er</sup>, 15; 1<sup>er</sup>, 12; 1<sup>er</sup>. (Pl. XII, n° 25.)

<sup>1</sup> Steiner, dans son *Codex inscriptionum Rheni* (I, p. 307, n° 539), a enregistré le nom d'un potier QESAL. VI imprimé sur un vase trouvé à Augst (Augusta Rauracorum), et il explique VI par *factor*. Mais nous pensons que l'inscription a été mal lue et qu'il faut y reconnaître, non pas QESAL VI, mais OF SALVI (officina de Salvius), comme sur des vases de terre de Windisch.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas vu l'original, et il paraît qu'on pourrait y lire : *In dei nomen Frambertus*.

<sup>3</sup> Conbrouse, *Recueil de monétaires des rois mérovingiens*, pl. 29, n° 4, et pl. 35, n° 8. — Cf. Lelewel, *Atlas du M. A.*, pl. IV, n° 15.

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Sur les neuf deniers que j'ai examinés, deux présentaient cette particularité unique dans tout le trésor; c'est que le côté du monogramme royal avait été, pour ces deux pièces, frappé avec le même coin; les revers étaient différents. La forme de la lettre R varie beaucoup, tantôt très-étroite, tantôt fort large, ou démesurément allongée.

Il est extrêmement difficile de déterminer en quel lieu ces deniers ont pu être frappés; il nous semble que Rouen et Reims conviennent à titre égal. C'est assez dire que l'étude de ces pièces ne nous a pas encore donné beaucoup de prise. Lorsqu'on connaîtra mieux les deniers d'argent appartenant à la fin de la première race, on trouvera sans doute quelque indice propre à nous éclairer.

SANCTI CIRICI [monasterium]. *Saint-Cirgues.*

R PPN en monogramme. *Revers*, SCI CIRICI en deux lignes. — Poids, 1<sup>er</sup>, 32. (Pl. XII, n° 26.)

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Le premier nom géographique auquel fasse penser Saint-Cyr (Sanctus Ciricus ou Quiricus) c'est assurément Nevers, dont la cathédrale a pour patron le martyr de Tarse. Pépin vint à Nevers en 763, ainsi que l'attestent Éginhard et le continuateur de Frédégaire<sup>1</sup>. Aussi connaissons-nous un précieux denier de cette ville frappé au nom du fondateur de la seconde race<sup>2</sup>. Mais la cathédrale était alors sous l'invocation de la Vierge et des saints Gervais et Protais. C'est en 817 qu'elle fut mise sous la protection de

<sup>1</sup> Einardi, *Annal. franc.*, anno 763. — *Fredeg. chron. cont.*, pars IV, cap. cxxx, dom Bouquet, t. V, p. 6.

<sup>2</sup> G. de Soultrait, *Essai sur la numismatique nivernaise*, 8°, 1854, p. 12.

Saint-Cyr ; par conséquent ce saint, à l'époque où les deniers d'Imphy ont été frappés, ne pouvait pas désigner la ville. D'ailleurs le nom au génitif indique une abbaye.

Nous ne saurions songer à celle de Saint-Cyr, près Choisy, au diocèse de Chartres, puisqu'elle fut fondée par l'évêque Robert qui mourut en 1164.

Mais nous n'hésitons pas à attribuer les deniers de Pépin au monastère de Saint-Cirgues (apud Arvernos monasterium Sancti Cirici), fondé au temps de Sidoine Apollinaire, par l'abbé Abraham, dont Grégoire de Tours a écrit la vie<sup>1</sup>.

Le nom de Sanctus Ciricus est devenu Saint-Cirgues, de même que Pagus Rutenicus a produit Rouergue ; Dominicus, Doumergue ; Canonica, Canourgue. C'est bien à tort qu'on a dernièrement cherché dans le nom d'une localité arverne, *Cantoergo*, les mots *cantus*, *orgia* et le souvenir des mystères de Bacchus<sup>2</sup>.

Pépin a frappé monnaie à Clermont. Paul Pétau nous a conservé le dessin d'un de ses deniers (reproduit par Lelewel, *Atlas du moyen Ag.*, pl. VI, n° 1), sur lequel on voit d'un côté R X F accompagnés d'un astre, et, au revers, AR avec la même étoile. Le double astre se retrouve accostant les deux capitales AR qui forment, sans légende, le type du revers d'un tiers de sou mérovingien frappé à Trizac (TRVSCIACO FIT) près de Mauriac, en Auvergne<sup>3</sup>. On peut voir dans Bouteroue (p. 227, n° 87) trois autres tiers de sou avec les lettres AR et l'étoile.

Carloman, frère de Charlemagne, a frappé aussi, à Clermont, un denier publié depuis longtemps par Le Blanc.

<sup>1</sup> Greg. Turon., *De glor. conf.*, cap. III. — Bolland., *Vita sanct.*, 15 juin, p. 1058.

<sup>2</sup> Mathieu, *Colonies et voies romaines en Auvergne*, 1857.

<sup>3</sup> Mader, *Kritische Beiträge zur Münzk.*, t. I, tab. I, n° 5.

SANCTI PETRI [monastarium]. *Saint-Pierre-le-Vif à Sens.*

R P P N en monogramme. *Revers*, SCI PETRI en deux lignes. Le T lié à l'R. Deux exemplaires. — Poids, 1<sup>er</sup>, 38; 1<sup>er</sup>, 32. (Pl. XII, n° 27.)

Un troisième exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Cette pièce a été attribuée à Maestricht, à Tongres, à Trèves. Nous ignorons pour quelle raison, car l'existence d'une église dédiée à saint Pierre serait un motif bien insuffisant puisque le nom de ce saint se retrouve dans toute la Gaule. Mais, sans parler des églises, de nombreux monastères en France ont été placés sous le vocable du grand apôtre. Au Mans, à Châlon-sur-Saône, à Reims, à Mâcon, à Auxerre, à Lyon, à Vienne, à Metz, des monastères de saint Pierre avaient été fondés pendant les VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> et VIII<sup>e</sup> siècles, et Pépin peut y avoir fait frapper monnaie. Qui nous guidera dans ce dédale et nous aidera à résoudre une question qui, en l'absence des textes, paraît si ardue ?

L'étude du type et du style peut seule venir à notre secours.

Je compare donc le denier au nom de saint Pierre avec tous les deniers de Pépin, faisant partie de la trouvaille d'Imphy ou connus antérieurement, et je constate que celui avec lequel il a le plus d'analogie, est le denier de Troyes. Or, prenons une carte et cherchons quelle est la ville ancienne et un peu considérable qui soit la plus rapprochée de Troyes. Nous trouvons Sens, sa métropole ; en sorte que si l'on admet notre observation, on devra dire que c'est la monnaie de Troyes qui a le style de celle de Sens. Dans cette ville existait un monastère célèbre, fondé au commencement du VI<sup>e</sup> siècle, Saint-Pierre-le-Vif, illustré par la chro-

nique du moine Clarius. C'est là, nous le croyons, qu'ont été fabriqués les deniers découverts à Imphy ; et, du moins, nous avons fait connaître les considérations sur lesquelles repose cette opinion.

#### TRECÆ. Troyes.

R PPN en monogramme. *Revers*, TRI CAS en deux lignes, et une croisette. — Poids, 1<sup>er</sup>, 23. (Pl. XII, n° 28.)

Cette monnaie est une variété du denier que j'ai publié (*Notice des monn. franç. de M. Rousseau*, p. 100, pl. III, n° 224), et qui est beaucoup plus petit quoique son poids soit de 1<sup>er</sup>, 22. Au reste, ces pièces sont du même style, ce qui rend encore plus curieux la différence de module. L'A, gravé sur le denier d'Imphy, est ouvert par le haut. Les deniers de Troyes peuvent compter parmi les plus rares.

Pépin vint à Troyes en 761 avec son armée ; il y passa de nouveau en 763 et en 767, suivant toujours le même itinéraire, car de là il se rendait à Auxerre <sup>1</sup>.

#### VENASCA ? Venasque.

R PPN en monogramme. *Revers*, VIIVSCO CI ? autour d'une croix. — Poids, 1<sup>er</sup>, 30. (Pl. XII, n° 29.)

Dans une notice sur quelques monnaies carlovingiennes (*Revue numismatique* de 1856), j'ai proposé d'attribuer à Vénasque un denier de Charlemagne, qui porte une légende semblable à celle de ce denier de Pépin, et qui se trouve dans un des ouvrages d'Eckhart <sup>2</sup>. D'après la

<sup>1</sup> Fredeg., *Chronic. contin.*, pars IV, cap. CXXV, CXXX et CXXXII. — Dom Bouquet, *Hist.*, t. V, p. 5, 6, 7.

<sup>2</sup> *Comment. de reb. Franc. orient.*, t. II, p. 92, n° 31.

gravure de cet auteur, la légende qui entoure la croix est assez nette. Ici le C est lié à l'I, et ce groupe pourrait être pris pour un P, si, en l'examinant de près, on ne distinguait un petit renflement qui accuse la naissance de l'I. L'N et la croix sont mal venus au frappeage; plusieurs lettres sont empâtées. En somme, cette pièce, au lieu de nous aider à contrôler la lecture du denier publié par Eckhart, ne fait qu'accroître notre incertitude.

Peut-on voir dans ces légendes un des degrés d'altération par lesquels *Vindausca* civitas a dû passer pour devenir Venasque; c'est ce que je n'ose pas affirmer quoique je ne voie à cela rien d'impossible.

Quoi qu'il en soit, constatons un exemple de plus des types communs à Pépin et à Charlemagne.

#### CARLOMAN.

#### LEUTBRANNUS [*monetarius*].

CARLO en monogramme. *Revers*, LEVTBRA autour d'un ø. — Poids, 1<sup>er</sup>, 33. (Pl. XIII, n° 30.)

Maintenant qu'il est démontré par la découverte des trois deniers décrits dans les notices suivantes que le type de Carloman, anciennement connu, n'est pas le seul qu'ait adopté ce prince, on acceptera je pense sans difficulté l'attribution que nous proposons ici. Il nous semble que la place donnée à la lettre L indique bien qu'il faut lire CARLO et non pas CAROL. Le monogramme était déjà connu sur un denier de la collection de M. le comte de Clermont-Gallerande, pièce dont nous avons parlé à l'article du monétaire Audomundus. (Voy. *Rev. Num.*, 1839, pl. IV, n° 22, et Combrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. LVI, n° 9.)

Carloman a régné, à partir de la mort de Pépin, trois ans, deux mois et huit jours; ses graveurs ont donc eu le temps de composer plusieurs centaines de types; d'ailleurs les trois autres deniers à la légende CARLOM, en deux lignes, sont frappés avec trois paires de coins différents.

Je lis sans hésitation le nom du monétaire LEUTBRANNVS, quoique le commencement de la légende ne soit pas marqué. Les noms formés avec la syllabe LEUT sont très-communs : Leutalda, Leutbaldus, Leutberga, Leutbertus, Leutboldus, Leutburgia, Leuteramnus, Leutericus, Leutfridus, Leutgardus, Leutgarius, Leutgaudus, Leutgerus, Leutgisus, Leutgildis, Leuthadus, Leuthardus, Leutharius, Leutherus, Leuthericus, Leutho, Leutildis, Leutlindis, Leutmarus, Leutmundus, Leutoldus, Leutulfus, etc.

D'autre part, les noms terminés en BRANNUS, sont également bien connus : Childebrannus, Hadabrannus, Hildebrannus, Sigebrannus, Sebrannus, Wibrannus, Witbrannus. C'est une forme franque, et c'est pour cette raison que je l'adopte quand il s'agit d'un monument exécuté au second tiers du VIII<sup>e</sup> siècle.

Puis un D s'est substitué au second N, et l'on a écrit Liutbrandus, Gislebrandus, Hairbrandus, Hildebrandus, Ingo-brandus, Sigebrandus, Untbrandus.

Enfin le dialecte lombard changeant le B en P, on trouve Liutprandus, Ansprandus, Auprandus, Ildeprandus, Iselprandus. De même que Leutbertus est changé en Liutpertus, et Leutboldus en Liutpoldus.

Il résulte de tout cela que le nom du monétaire *Leutbrannus*, celui du *notarius* de l'empereur Lothaire, *Liutbrandus*, et celui du célèbre roi des Lombards Liutprandus, ne sont que trois variantes d'un même thème, et présentent exactement la même signification.

Le nom de Leutbrannus, tracé en cercle comme ceux d'Odalricus, d'Adalbertus <sup>1</sup>, ne donne prise à aucun doute, puisqu'il n'offre pas le moindre rapport de structure avec un nom de lieu.

SANCTI ANIANI [monasterium]. *Saint-Aignan d'Orléans.*

N° 1. CARLOM en deux lignes. *Revers*, SCI ANIAI. Saint Aignan debout, nimbé, tourné à gauche et tenant une crosse. — Poids, 1<sup>er</sup>, 37. (Pl. XIII, n° 31.)

N° 2. Autre; mêmes légendes. Au-dessus de l'A de *Carlom*, cinq points sur deux lignes, posés trois et deux; devant l'R, trois points en triangle; sous l'O, trois points en ligne. — Poids, 1<sup>er</sup>, 26.

Ces curieux deniers nous montrent encore, comme la monnaie de Chartres, une figure en pied sur un monument monétaire des Carolingiens. Le beau sou d'or de Limoges et un tiers de sou d'Userche, représentent saint Martial avec le double caractère d'apôtre et d'évêque, tenant la croix et la crosse <sup>2</sup>. Saint Chéron, dont la figure se voit, à ce que nous croyons, sur les deniers de Chartres, n'étant pas évêque, n'avait point droit à la crosse; on lui a donné deux croix pour exprimer son apostolat et son martyre; saint Aignan, évêque, s'appuie sur une crosse; on voit qu'un soin ingénieux présidait au choix de ces types.

Le monastère de Saint-Aignan est bien connu; il me suffira de rappeler le Præceptum de Charlemagne pro Aurelianensi Sancti Aniani monasterio.

Une autre abbaye a été placée sous le vocable du saint

<sup>1</sup> Schöpflin, *Alsatia illustr.*, t. II, p. 797, n° 6. — Lelewel, *Num. du M. A.*, pl. XVII, n° 3.

<sup>2</sup> *Revue numism.*, 1857, pl. XII, n° 1, et pl. XV, n° 1.

évêque de Chartres ; c'est le monasterium Sancti Aniani in Septimania, Saint-Chinian, près Saint-Pons ; mais au temps de Carloman il portait encore le nom de Saint-Laurent.

Il est curieux de retrouver la même abréviation dans la légende du denier de Carloman, frappé à Orléans, et dans celle d'un denier du XII<sup>e</sup> siècle, fabriquée à Saint-Aignan en Berri, CASTRVM SANCTI ANIAI<sup>1</sup>.

SANCTÆ CRVCIS [monasterium]. *Sainte-Croix de Poitiers.*

CARLOM en deux lignes. *Revers*, SCI CRVCIS, croix potencée, à pied fiché. — Poids, 1<sup>er</sup>, 37. (Pl. XIII, n° 32.)

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit plus haut à l'article de Pépin touchant l'attribution de ce denier au célèbre monastère de Poitiers. A part les considérations chronologiques, l'argument tiré du type des deniers d'argent mérovingiens nous paraît décisif.

Il est assez difficile de s'expliquer comment Carloman a pu battre monnaie en Aquitaine. Il est probable qu'aussitôt après la mort de Pépin quelques villes auront émis des deniers au nom de ses deux fils avant même que le partage des royaumes ait été réalisé.

## CHARLEMAGNE.

SANCTÆ CRVCIS [monasterium]. *Sainte-Croix de Poitiers.*

KARX. *Revers*, SCI CRVCI ; croix potencée à pied fiché, cantonnée de deux points et de deux groupes de trois points. — Poids, 1<sup>er</sup>, 35 (Pl. XIII, n° 33).

<sup>1</sup> *Revue numism.*, 1845, pl. XIX, n° 8.

Le monogramme est composé de façon qu'on y peut lire KAR. FR. RX. La présence d'un K au commencement du nom de *Karolus* tient au système grammatical suivant lequel le C ne devrait jamais précéder la voyelle A. C'était l'avis des grammairiens Diomède et Scaurus<sup>1</sup>; aussi trouve-t-on fréquemment Karthago, Volkanus, Kalendæ, Karissimus, Kanus, Kalumnia, Kaput. Mais Charlemagne, qui était un lettré, et qui étudiait la grammaire avec Pierre de Pise (in discenda grammatica Petrum Pisanum, diaconum, senem, audivit<sup>2</sup>), savant professeur de Pavie qui vint en France vers 776; Charlemagne aura entendu discuter ce détail de l'orthographe latine qui a beaucoup occupé les anciens, et il se sera rendu à l'autorité de Quintilien qui s'exprime ainsi : K quidem in nullis verbis utandum puto, nisi, quæ significat, etiam ut sola ponatur<sup>3</sup>, et de Priscien qui dit encore : Nulla enim ratio videtur cur A sequente K scribi debeat<sup>4</sup>.

Des observations qui précèdent, il résulte que la présence du K dans le nom de *Carolus* n'a pas une origine germanique; elle dépend d'un système orthographique qui avait ses partisans dans l'antique Italie; c'est ainsi que sur des deniers de la république romaine on lit : PALIKANVS, KALENVS.

#### MAGONCIACUS. *Mayence.*

CA : R. F. L'A surmonté d'une petite croix terminée par des points. *Revers*, MAGOCS; en haut du champ une petite croix. — Poids, 1<sup>er</sup>, 46 (Pl. XIII, n° 34).

<sup>1</sup> *Gramm. lat. auct. ant.*, ed. Putsch, 1605, col. 417, 2252, 2253.

<sup>2</sup> Eginhard, *Vita Karoli imp.*, § 25.

<sup>3</sup> Lib. I, cap. VII.

<sup>4</sup> *Gramm. lat. auct. ant.*, col. 543.

Tacite, qui, dans le IV<sup>e</sup> livre de ses Histoires, nomme dix fois Mayence, n'a pas fait usage du nominatif (Magontiaci, Magontiaco, Magontiacum) ; il en est de même de l'Itinéraire d'Antonin (Maguntiaco). Ammien Marcellin, dit *Mogontiacus*<sup>1</sup> et c'est aussi MOGVNCIACVS que nous voyons sur un tiers de sou mérovingien.

Sur quinze passages dans lesquels Eginhard parle de Mayence un seul contient le nom de la ville au nominatif et les manuscrits présentent les variantes *Mogontiacum* et *Magontiacus*<sup>2</sup>. Les monnaies de Charlemagne offrent aussi plusieurs variantes qui modifient la première syllabe MGCICVS —MAGOCs—MOGOC. Cette manière d'écrire un nom de ville en supprimant les lettres d'utilité secondaire se rattache, on n'en peut douter, à ce système de tachygraphie connu sous le nom de notes tironiennes, et qui avait été remis en honneur sous les Carlovingiens. On conserve au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale une charte d'Eginhard écrite presque tout entière en notes tironiennes. Pour bien comprendre la légende des deniers de Charlemagne frappés à Mayence il faut avoir sous les yeux le denier de Louis le Débonnaire, portant en quatre lignes l'inscription MO-GON-TIA-CVS (*Rev. num.*, 1837, pl. XI, n° 6) ; car pendant le règne du fils de Charlemagne le nom de la ville s'était conservé dans sa forme antique. L'apocope de la dernière syllabe a lieu sous Charles le Chauve.

La manière dont le nom royal est disposé rappelle un autre denier de Mayence indiqué à M. Conbrouse par le docteur Grote (*Cat. des monn. nat.*, n° 376). Sur celui-là, les lettres K. R — X. F sont disposées en trois lignes ; ici nous

<sup>1</sup> *Rer. gest.*, lib. XV, cap. II.

<sup>2</sup> *Vita Karoli imperatoris*, cap. XXXIII.

voyons les quatre caractères C. A. R. F placés dans l'ordre adopté pour les mentions du signe de la croix.

#### LIEU INCERTAIN.

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, RX. F. dans le champ, un petit T. — Poids, 1<sup>er</sup>,09 (Pl. XIII, n° 35).

Quatre autres exemplaires sans petite lettre dans le champ. — Poids, 1<sup>er</sup>,30; 1<sup>er</sup>,30; 1<sup>er</sup>,29; 1<sup>er</sup>,20.

Plus, six exemplaires dont je n'ai pas examiné le type et dont je ne connais pas le poids.

Je n'ai entre ces onze deniers fait graver que celui qui porte dans le champ une petite lettre accessoire. Dans la *Revue numismatique* de 1856, j'ai publié deux deniers (Pl. V, n° 10 et 11) sur lesquels on remarque un I et un V. — Le T pourrait indiquer *Taurinum* qui dans l'Anonyme de Ravenne a perdu son nom d'Augusta; et que déjà l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem nomme *Civitas Taurinis*, ou bien encore *Ticinum* dont le nom moderne Papia est inconnu avant Paul Diacre. Nous avons déjà dit que l'interprétation de ces lettres isolées par des noms de villes s'appuyait sur la ressemblance des pièces qui les portent avec le denier sur lequel on lit PARM entre les lettres RX. F (*Revue num.*, 1856, pl. V, n° 12). La découverte du nom d'homme HAD sur le denier de Pépin décrit plus haut (Pl. XI, n° 2) pourrait faire chercher dans les caractères I, T, V, des initiales de noms de monétaires; mais il me semble que ce serait un fait bien insolite. L'usage qui consiste à représenter une ville par une seule lettre est commun à l'antiquité et au moyen âge; et l'officier monétaire devait constater sa responsabilité d'une façon plus intelligible pour ses compatriotes eux-mêmes.

ARDIS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes séparées par une croix. *Revers*, ARDIS entre les bras d'une croix. — Poids, 1<sup>er</sup>, 37 (Pl. XIII, n° 36).

Une variété de ce denier, sans croix du côté du nom royal, est gravée dans le livre de Le Blanc. L'auteur du *Traité des monnaies de France* dit en parlant du mot ARDIS : « Ce lieu m'est inconnu ; car Ardres dans le Boulonnois n'est pas si ancien. »

Le Blanc avait parfaitement raison ; il est impossible d'attribuer ces monnaies, non plus que les monnaies gauloises portant le nom d'homme ARDA, à la ville d'Ardres qui doit son origine à un château fort construit par Herbert de Furne en 1069.

Eckhart attribuait le denier à Arles AR[ela]DIS<sup>1</sup> ; M. Lelewel lisant de droite à gauche la seconde ligne de la légende y trouvait AR[i]SID, *Arisidium*, l'Arzat près Rodez<sup>2</sup>. M. Levrault a réclamé cette pièce pour Strasbourg ; mais il est évident que ces savants, emprisonnés par l'obligation de reconnaître un nom de lieu dans le mot ARDIS, en ont fourni des explications tout à fait arbitraires.

Pour moi, Ardis est encore un nom d'homme comme Theudis, Dabaudis, Amadis, Adradis<sup>3</sup>. Ce dernier que j'ai si-

<sup>1</sup> *Comment. de reb. Franc. orient.*, t. II, p. 92, n° 30.

<sup>2</sup> *Num. du moyen âge*, t. I, p. 85 et 99.

<sup>3</sup> Je ne compte pas parmi les noms masculins terminés en *dis* celui de *Chrotrudis* qui se lit sur une pierre brisée recueillie dans les fouilles pratiquées à Saint-Germain-des-Prés en 1799. M. Alexandre Lenoir, qui lisait ce nom *Ehrotrudis* ou *Sehrotrudis*, y cherchait un souvenir de Rotrude, fille de Charlemagne (*Descript. des mon. de sculpt.*, 6<sup>e</sup> édit., an X, p. 107 ; 8<sup>e</sup> édit., 1806, p. 81).

gnalé sur une monnaie de Charlemagne<sup>1</sup>, existe sous la forme Adradus, sur de nombreux deniers de l'abbaye de Saint-Edmond découverts à Cuerdale : ADRADVS MONET, ADRADVS ME FECIT<sup>2</sup>. Adradus et Adrada figurent parmi les colons dépendants de Saint-Germain-des-Prés inscrits dans le polyptyque de l'abbé Irminon. M. Lecointre Dupont a remarqué un certain Adradus au nombre des souscripteurs d'une charte de l'abbaye de Noaillé datée de 780<sup>3</sup>. La différence qui existe entre Adradis et Adradus se retrouve entre ARDIS et ARDVS nom d'un des juges provinciaux chargés de terminer le procès qui divisait Gerbert, évêque de Nîmes, et le monastère de Saint-Gilles, personnage cité dans une lettre du pape Jean VIII, écrite en 878. Qu'Ardis soit un nom en usage dans la France méridionale, cela ne peut nous étonner puisque le type de la pièce sur laquelle nous voyons paraître ce nom est précisément celui de la monnaie de Marseille, d'Avignon, de Redæ, de Narbonne. Disons à ce sujet que le denier d'Avignon sur lequel le nom AVINIO est écrit en entier présente comme le denier à la légende ARDIS une barre au-dessus de la croix. Cette barre n'indique donc pas une abréviation et ne nous autorise pas à chercher dans Ardis un mot plus développé.

Au reste, nous n'eussions pas retrouvé dans un texte le

M. Edmond Le Blant, qui a lu *Erotrudis*, pense que ce nom est masculin (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 284-285); mais la planche 23 de son beau recueil nous permet de lire bien clairement *Chrotrudis*. Cette femme est probablement l'épouse de Gerehardus, dont le nécrologe carlovingien de Saint-Germain-des-Prés fait mention, au 3 des nones de décembre.

<sup>1</sup> *Notice des monn. de M. Rousseau*, p. 101, n° 227.

<sup>2</sup> Hawkins, *An account of coins and treasure found in Cuerdale*, p. 26. — Cf. Lindsay, *A view of the coinage of the Heptarchy*. Cork., 1842, pl. II et III, n° 50 et 86.

<sup>3</sup> *Essai sur les monnaies du Poitou*, 1840, p. 44.

nom *Ardus* que nous eussions pu néanmoins en établir l'existence par induction.

D'abord, le nom d'homme *Arda* se lit non-seulement sur des monnaies gauloises, mais dans une belle inscription de Feurs (Forum Segusiavorum), et, comme nom de fabricant, sur des poteries de terre rouge; ensuite, nous connaissons les noms carlovingiens *Ardo* et *Ardois*; enfin ce nom ressort encore de l'examen des formes secondaires *Ardacus*, *Arदारicus*, *Ardegarius*, *Ardicus*, *Ardiucus*, *Ardinga*, *Ardricus*, *Ardvicus*, *Arduinus*, *Ardobanius*, *Ardobertus*.

Quant à la terminaison *dis* donnée à un nom masculin (le féminin bien connu d'*Adradus* est *Adrada*), elle indique peut-être une origine ostrogothique; du moins, la patrie certaine de Theudis fournirait un argument en faveur de cette supposition.

#### GERVASIUS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes. *Revers*, GERVASI en deux lignes séparées par une barre. — Poids, 1<sup>er</sup>, 24 (Pl. XIII, n° 37).

Deux autres exemplaires dont je ne connais pas le poids.

Gervasius est un nom si clair et si commun qu'il ne doit donner lieu à aucune observation; il est, comme Gaddo, Odalricus, Rodlannus, de ceux qui ne peuvent être contestés même par des personnes étrangères à l'étude des temps carlovingiens.

#### METHADOLUS [*monetarius*].

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, MATHADOL en deux lignes. Deux exemplaires. — Poids, 1<sup>er</sup>, 25; 1<sup>er</sup>, 20. (Pl. XIII, n° 38.)

Ce denier est connu depuis longtemps; Le Blanc l'a fait

graver sous le n° 4 de sa première planche de Charlemagne; mais il ne l'a pas expliqué. Les Bénédictins, auteurs du *Traité de diplomatique*, y ont lu *Metullo*, en quoi ils ont été suivis par Eckhart. Cependant M. Lelewel n'a pas accepté cette attribution, et il affirme que la légende du denier est MOGONT<sup>1</sup>. C'est probablement cette assertion qui a détourné M. Lecointre Dupont de discuter l'opinion des Bénédictins dans son savant mémoire sur la monnaie du Poitou.

J'examine avec soin les deux deniers découverts à Imphy qui ne diffèrent l'un de l'autre que par la forme de l'M. Il m'est impossible d'y reconnaître le nom de Mayence; *Metullo* serait plus acceptable; mais encore ce nom n'utilise pas tous les éléments graphiques que contient la légende. Le caractère & équivaut aujourd'hui encore à ET (dans une charte de Pépin, par exemple, le mot *oportet* est écrit  $\delta\text{por}\tau\&$ <sup>2</sup>); mais, sur la monnaie, ce caractère est combiné avec deux crochets qui rappellent les notes tironiennes, remises en usage à l'époque des carlovingiens. Je suis porté à croire que le crochet inférieur indique un redoublement du T, et que le crochet supérieur a la valeur d'un H. Le reste se lit DLO; l'O, en forme de D couché, se remarque sur d'autres monnaies carlovingiennes. Le tout donne METTHaDoLO avec deux voyelles omises suivant ce principe fondamental de l'écriture tironienne: « Suppression des lettres dont on peut rigoureusement se passer pour lire les notes »<sup>3</sup>. Nous renvoyons d'ailleurs au denier de Mayence décrit plus haut, sur lequel *Magonciacus* est écrit MAGOCS.

Nous aurions donc là le nom de Metthadulus à l'ablatif,

<sup>1</sup> Num. du moyen âge, t. I, p. 86 et 96.

<sup>2</sup> Mabillon, *De re diplom.*, p. 386, tab. XXIII.

<sup>3</sup> Jules Tardif, *Mém. sur les notes tironiennes* dans les *Mém. présentés par divers savants à l'Académie des inscript.*, 1854, t. III, p. 136.

comme ceux de Walacarius et d'Auttramnus. Notre lecture s'appuie encore sur la légende d'un denier gravé par Paul Pétau<sup>1</sup>, Le Blanc et Eckhart<sup>2</sup>,  $\text{MTR} \cdot \text{Q} \cdot \text{S} \cdot \text{D}$ , tracé en deux lignes courbes qui entourent la rosace poitevine, comme sur le denier de Verdun (pl. XI, n° 13) et sur le denier du Mans (*Revue num.*, 1856, pl. V, n° 3) les lignes courbes VIR-DVN, CINO-MNI entourent une croix.

Dans le cartulaire de Lorsch, nous trouvons une donation datée de l'an 36 de Charlemagne, c'est-à-dire de 804, et souscrite par un personnage nommé *Mithadus*. L'un des vases donnés par l'abbé Suger au monastère de Saint-Denis porte une inscription gravée, ainsi conçue :

+ hoc VAS SPONSA DEDIT ANOR REGI LVDOVICO  
MITADOL<sup>9</sup> AVO MIHI REX SANCTISQ SVGER<sup>9</sup>.

Dom Germain Millet avait lu au commencement du second vers *Mitto dolus*<sup>3</sup>. Dom Félibien y voit *Mitadolus*<sup>4</sup>, mais il ne traduit pas et ne commente aucunement le distique. Duchesne et dom Bouquet, en rapportant les vers de Suger, font suivre le mot *Mitadolus* d'une astérisque, et ils n'ajoutent aucune note. Ils n'ont même, à ce qu'il paraît, point entrevu là un nom propre, et leurs index restent muets. L'inscription a été souvent étudiée, souvent discutée; personne n'a compris le premier hémistiché du second vers, et le dernier écrivain qui se soit occupé du vase de Suger, M. Jules Labarte, déclare, dans son beau mémoire sur la

<sup>1</sup> *Pauli Petavi in francorum curia consiliarii veterum nummorum γνώρισμα*, Paris, 1610, in-4, pl. XIV, 2<sup>e</sup> des *Carlov.*, n° 2.

<sup>2</sup> Le Blanc, *Traité*, pl. 1 de Charlemagne, n° 6. — Eckhart, *De reb. Franc. or.*, t. II, p. 92, n° 27. Cette pièce porte au centre la rosace étoilée du Poitou.

<sup>3</sup> *Le trésor de l'abbaye royale de Saint-Denis en France*, etc.,

<sup>4</sup> *Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 543.

peinture en émail, que le distique « renferme une énigme inexplicquée <sup>1</sup>. »

Voici ce que Suger dit lui-même du vase qui porte cette inscription :

Vas quoque aliud , quod instar justæ berilli aut cristalli videtur, cùm in primo itinere Aquitaniæ Regina noviter desponsata Domino Regi Ludovico dedisset, pro magno amoris munere nobis eam, nos verò sanctis Martyribus Dominis nostris , ad libandum divinæ mensæ, affectuosissime contulimus. Cujus *donationis seriem* in eodem vase gemmis auroque ornato versiculis quibusdam intitulavimus <sup>2</sup>.

Le lecteur a déjà compris la *series donationis* indiquée par Suger.

Éléonore de Guyenne a donné le vase à son époux Louis VII; Louis en fait présent à Suger, et celui-ci le consacre aux saints martyrs ses seigneurs, c'est-à-dire saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère.

Les exigences de la métrique ont obligé le poète à rejeter au second vers la mention d'un fait qui, d'ailleurs, à cette époque, s'effaçait devant l'importance des personnes royales.

Mitthadulus avait offert le vase à l'aïeul ou plutôt à un ancêtre (de la reine bien évidemment). *Avus*, poétiquement, ne signifie pas seulement le grand-père, de même qu'*atarvus* ne signifie pas exactement le quadrisaïeul dans ce vers célèbre dont personne ne contestera la latinité :

Mecænas atavis edite regibus.

Ce n'est donc pas à Guillaume VII, comte de Poitiers (Guil-

<sup>1</sup> *Recherches sur la peinture en émail dans l'antiquité et au moyen âge*, 1856, 4<sup>e</sup>, p. 150.

<sup>2</sup> Duchesne, *Histoire de France*, t. IV, p. 349. — Dom Bouquet, t. XII, p. 101.

laume IX, duc de Guyenne) (1086-1227), grand-père d'Aliénor, que le vase a été donné, suivant notre avis, par un personnage qui porte un nom carlovingien, mais bien à quelque ancêtre du ix<sup>e</sup> siècle. En remontant dix générations, nous trouvons toujours les aïeux d'Aliénor en Poitou, et il se pourrait que le vase de cristal eût été offert en présent par un argentier-monnayeur du temps de Charlemagne ou de Louis le Débonnaire, à l'un des membres de cette famille qui, à partir de 838, a administré ou possédé la province à laquelle appartiennent les deniers que nous décrivons ici.

Nous avons constaté l'existence du nom Mitthadus. Il nous reste à dire que Metthadolus est un de ces noms de forme secondaire tels que Theudolus, Domnolus, Mummolus, Bobolus, Rosolus, Pappolus, Santolus, Senolus, Maxentiolus, Viventiolus, Ferreolus, Ereptiolus, Roncariolus, Ivulus, Hugolus, Odolus.

On trouve un certain nombre de notes tironiennes dans les diplômes mérovingiens; elles sont, à la vérité, très-grossièrement tracées, et c'est seulement sous le règne de Charlemagne qu'elles reprennent une forme régulière. A cette époque, on les employa pour les souscriptions des actes, pour transcrire des manuscrits précieux tels que des psautiers et des recueils de formules<sup>1</sup>. Une charte d'Eginhard donnée en 819 ou en 821 et conservée à la Bibliothèque impériale, est, comme nous l'avons déjà fait remarquer, presque tout entière écrite en notes tironiennes. Magnon, évêque de Sens, avait composé sous le titre de *Notæ juris*, un dictionnaire de sigles et d'abréviations qu'il a dédié à Charlemagne par ces vers placés en tête du livre :

<sup>1</sup> Jules Tardif, *Mémoire cité*, p. 111.

Hæc juris gratia libens rex accipe, Carle,  
 Offert devotus quæ tibi Magno tuus.

Il est évident qu'au VIII<sup>e</sup> siècle les notes et les sigles étaient à la mode, et que leur présence sur la monnaie est la conséquence naturelle de cet engouement. C'était surtout des noms d'hommes qu'on devait s'attendre à trouver écrits à l'aide de ces notes; les souscriptions des chartes le faisaient pressentir.

RODLANNUS [*monetarius*].

CARLVS en deux lignes. *Revers*, RODLAN en deux lignes séparées par une rangée de points.—Poids inconnu (Pl. XIII, n° 39).

Si nous ne considérons pas les noms d'hommes inscrits au revers des deniers carlovingiens comme ceux d'officiers monétaires, nous aurions ici une excellente occasion pour présenter un monument du plus inconnu des hommes illustres, de ce Roland devenu si célèbre grâce aux poèmes du moyen âge, et dont l'histoire ne fait mention qu'une seule fois de la manière la plus brève<sup>1</sup>.

Malgré tout ce qu'a de séduisant l'idée de trouver associés sur une monnaie les noms de Charlemagne et de Roland, nous ne nous croyons pas autorisé à reconnaître ici une médaille du préfet des marches de Bretagne : Hruodlandus, Britannici limitis præfectus.

Il est très-possible que le nom RODLAN soit complet; au VIII<sup>e</sup> siècle, les formes franques prévalant quelquefois sur les formes latinisées.

<sup>1</sup> Eginhard, *Vita Karoli imperatoris*, IX.

SPERANDEUS [*monetarius*].

CAROLVS en deux lignes séparées par une barre. *Revers*, SPE.— Poids inconnu. (Pl. XIII, n° 40.)

L'explication de ce denier est assez difficile. Si l'on veut voir dans le groupe de caractères qu'il porte au revers un nom de lieu, on pourra proposer *Sparnacum*, Épernay, qui se trouve écrit *Spernacum* dans Frodoard, ou *Spedotenum*, Épône, mentionné par Fortunat dans la vie de saint Germain, évêque de Paris; mais le nom d'Épône, comme celui d'Épernay, s'applique, au VIII<sup>e</sup> siècle, à une *villa*, c'est-à-dire à une *terre*, et c'est tout à fait à tort que quelques écrivains modernes traduisent *villa* par ville.

Si l'on examine avec soin les caractères gravés sur ce denier, on reconnaîtra que le P est barré à sa partie inférieure, ce qui lui donne la valeur de *per*; si l'on ajoute à cela la boucle du P, qui représente un D, et le trait vertical de l'E, qui dépasse les traits horizontaux d'une manière insolite et qui indique la présence d'un I, on trouvera que le tout doit se lire SPER-DEI. Or nous voyons là une signature du monétaire *Sperandei* ou *Sperandeus*.

On trouve en effet un juge de Girone nommé Sperandeus dans une charte de 844, et un autre personnage du nom d'Esperandei mentionné dans un *præceptum* de Charlemagne donné à Aix-la-Chapelle en 812<sup>1</sup>.

Le nom Sperandeus se rattache d'ailleurs à tout un groupe que nous avons tiré des textes carlovingiens : Accideus, Acledeus, Aldadeus, Amedeus, Ansedeus, Arhedeus, Bersedeus, Crispedeus, Donadeus, Gisledaus, Hadedeus, Hagadeus, Ingadeus, Ingedeus, Samadeus, etc.

<sup>1</sup> Baluze, *Capitul. reg. franc.*, t. I, col. 499 et 1512.

Sainte Sperandia est la patronne de Cingoli, et son nom se voit sur la monnaie de cette ville.

Les monétaires SPERIVS et ESPERIVS ont frappé, sous la première race, des tiers de sou d'or qui appartiennent évidemment au midi de la France.

CARNUTÆ. *Chartres.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, saint Chéron, debout et de face, tenant de chaque main une croix longue. — Poids, 4<sup>sr</sup>,32. (Pl. XIII, n° 41.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Nous avons déjà parlé de cette pièce à propos du denier de Pépin (pl. XII, n° 22) qui porte la même figure. Il est très-intéressant de constater sur la monnaie de Charlemagne la continuation des types employés par son père, surtout lorsque ces types peuvent remonter au temps des Mérovingiens.

CAVILONNUM. *Châlon-sur-Saône.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, CAVIL en caractères liés. — Poids inconnu.

(Voyez Le Blanc, pl. 1, de Charlemagne, n° 2, et Conbrouse, *Atlas des monn. nat.*, pl. LXIV, n° 5). M. Lelewel (*Num. du M. A.*, pl. V, n° 14) avait donné seulement le monogramme que porte ce denier, qu'il propose d'attribuer à Avignon.

Voir plus haut, à l'article de Pépin, le denier inédit qui offre le même monogramme. La monnaie de Charlemagne avait été bien classée par Eckhart (*De reb. Franc-Orient*, t. II, p. 92, n° 18, et p. 93), quoique cet auteur lût CAVALONI au lieu de CAVIL.

LVGDUNUM. *Lyon.*

N° 1. — CAROLVS en deux lignes. *Revers*, LVG. — Poids, 1<sup>er</sup>, 17. (Pl. XIII, n° 42.)

N° 2. — CAROLVS en deux lignes. *Revers*, LVGDVN en deux lignes. Poids, 1<sup>er</sup>, 16. (Pl. XIII, n° 43.)

Un autre exemplaire dont je ne connais pas le poids.

Les deniers de Pépin portant au revers l'abréviation LVG sont connus depuis longtemps <sup>1</sup>. J'ai, il y a deux ans, publié, dans la *Revue*, un denier de Carloman, frère de Charlemagne, qui présente la même légende <sup>2</sup>; la série se trouve maintenant complétée par la découverte du denier décrit ci-dessus. Il semblerait que les coins qui ont servi à frapper ces monnaies du père et des deux fils ont été gravés par la même main.

Il n'en est pas de même du denier à la légende LVGDVN; celui-là diffère essentiellement des autres par le style. On remarquera le D triangulaire allongé qui rappelle la forme donnée à ce caractère dans les notes tironiennes.

SANCTI MAR[celli monasterium]? *Saint Marcel de Châlon?*

KAR LVZ en deux lignes; l'A est lié à l'R. *Revers*, SCI MAR en deux lignes; l'A lié à l'R. — Poids inconnu.

Nous avons exposé plus haut, au chapitre de Pépin, les diverses raisons qui nous faisaient hésiter sur l'interprétation de la légende *Sancti Mar*. Nous nous bornerons à rappeler ici que d'après la description qui nous est donnée, la légende du denier de Charlemagne doit être identique à celle qui se

<sup>1</sup> Conbrouse, *Atlas*, pl. 54, n° 8.

<sup>2</sup> *Revue numismatique*, 2<sup>e</sup> série, t. I, 1856, p. 182, et pl. V, n° 2.

voit sur le denier de Pépin, figuré sous le n° 9 de la pl. XI.

Il est à remarquer que l'S en forme de Z fait partie des légendes de la monnaie mérovingienne d'Auxerre<sup>1</sup>.

SANCTI MARTINI [monasterium]. *Saint-Martin de Tours.*

CAROLVS en deux lignes, séparées par une barre. R. + SCI MARTINI. Au centre, croix dans un cercle de grènetis. Les caractères MAR sont liés en monogramme. — Poids inconnu.

Cette pièce a été publiée dans la *Revue numismatique* de 1838 (pl. XV, n° 4), et reproduite dans l'*Atlas des monnaies nationales*, de M. Conbrouse, pl. 63, n° 8. Elle ne donne lieu à aucune observation.

SANCTI MAXENTI [monasterium]. *Saint-Maixent.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, S MAXENT en deux lignes. — Poids. 4<sup>er</sup>, 25. (Pl. XIII, n° 44.)

Un des deux deniers poitevins de Metthadulus décrits plus haut, présente un M exactement semblable à celui qui commence ici le nom de Maxentius.

Le monastère de Saint-Maixent, dont Grégoire de Tours mentionne la fondation, et qui plus tard eut pour abbé saint Léger, l'adversaire d'Ébroïn, est si célèbre que nous nous abstenons d'en parler longuement.

Dès le VI<sup>e</sup> siècle, ce lieu n'avait plus d'autre nom que celui du saint, ce qui fait dire à Grégoire de Tours : ... « Monasterium intra terminum Pictavensem cujus... nomen lectioni non indidimus, quia locus ille usque hodie Cellula Sancti Maxentii vocatur<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Bouteroue, *Recherches curieuses*, p. 221. — Conbrouse, *monét. méroving.*, pl. XI, n° 6. — *Revue num.* 1847, pl. V, n° 5.

<sup>2</sup> Lib. II, c. XVII.

SANCTONI. *Saintes.*

CAROLVS en deux lignes. *Revers*, SCONIS en deux lignes. (Pl. XIII, n° 45.)

Ce denier n'a pas été trouvé avec ceux que nous avons décrits jusqu'à présent. Il fait partie de la collection du prince Théophile Gagarine; mais nous profitons de l'occasion qui se présente de le faire connaître.

Il nous semble évident que SCO est une abréviation de *Sancto*, et que la légende entière doit se lire SANCTONIS. L'habitude qu'on avait au moyen âge d'abrégé par contraction le titre de *Sanctus* à tous les cas, devait rendre facile la lecture de ce nom de lieu. Déjà, en 1839, en restituant à *Saintes* une monnaie attribuée à Autun, nous avions proposé de développer la légende STCINAS en *Sanctinas*<sup>1</sup>. Il nous semble que le denier de Charlemagne vient à l'appui de cette opinion. M. le comte A. de Gourgue a publié dans la *Revue* un denier de Charlemagne à la légende EGOLISINA<sup>2</sup>. Ainsi donc, *Saintes* et Angoulême frappaient monnaie au VIII<sup>e</sup> siècle, et cela peut nous donner l'espoir de retrouver ces deniers de Louis le Débonnaire, dont parle le moine Adhémar de Chabanais : *Monetam Egolismensem et Santonicensem suo nomine scalpere jussit*, pièces dont jusqu'à présent nous ne connaissons que des reproductions altérées, fabriquées sous la troisième race.

---

Et maintenant, nous demandons au lecteur de nous pardonner la forme aride sous laquelle nous lui présentons tant de notes rapidement accumulées. Nous avons un peu

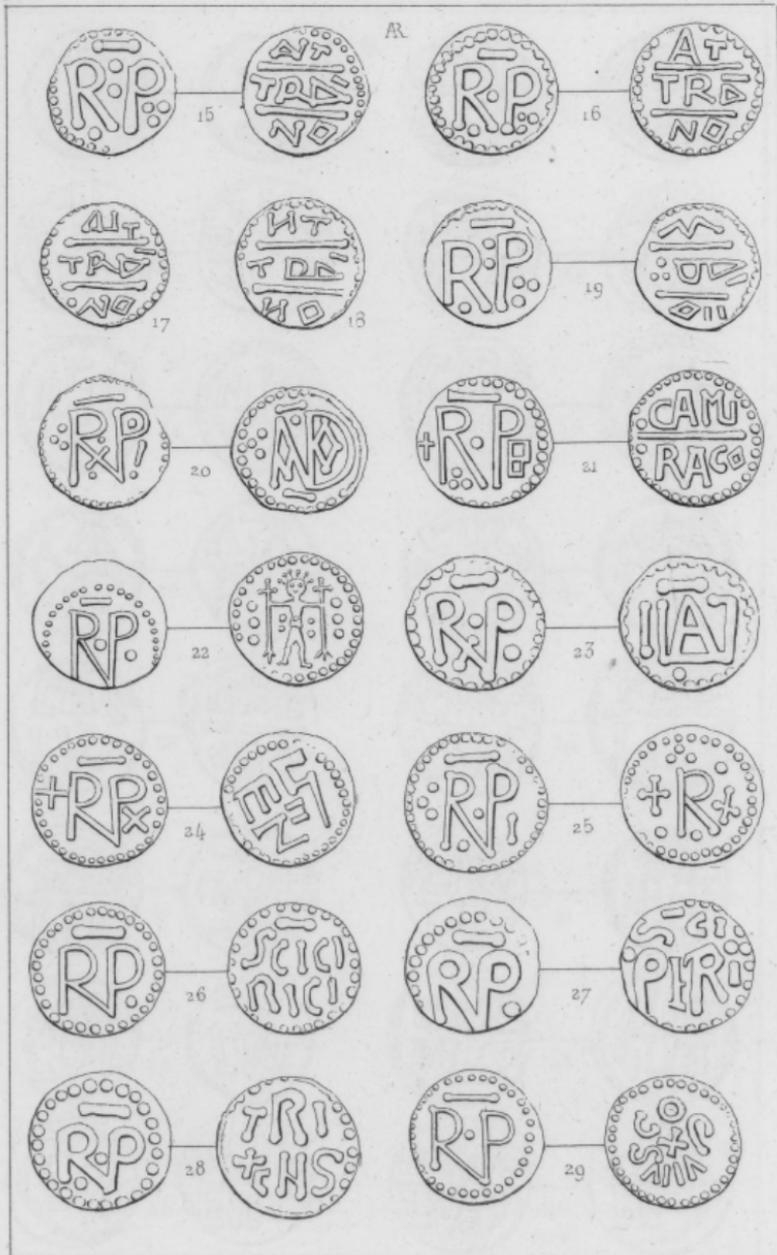
<sup>1</sup> *Revue numismatique*, 1839 t. IV, p. 252.

<sup>2</sup> *Revue numismatique*, 1841, t. VI, p. 719.

compté, parfois, sur l'éloquence de nos planches, et sur une interprétation bienveillante de quelques opinions trop brièvement exprimées. Les antiquaires ne nous en voudront pas, du moins, d'avoir cru qu'ils nous entendraient à demi mot.

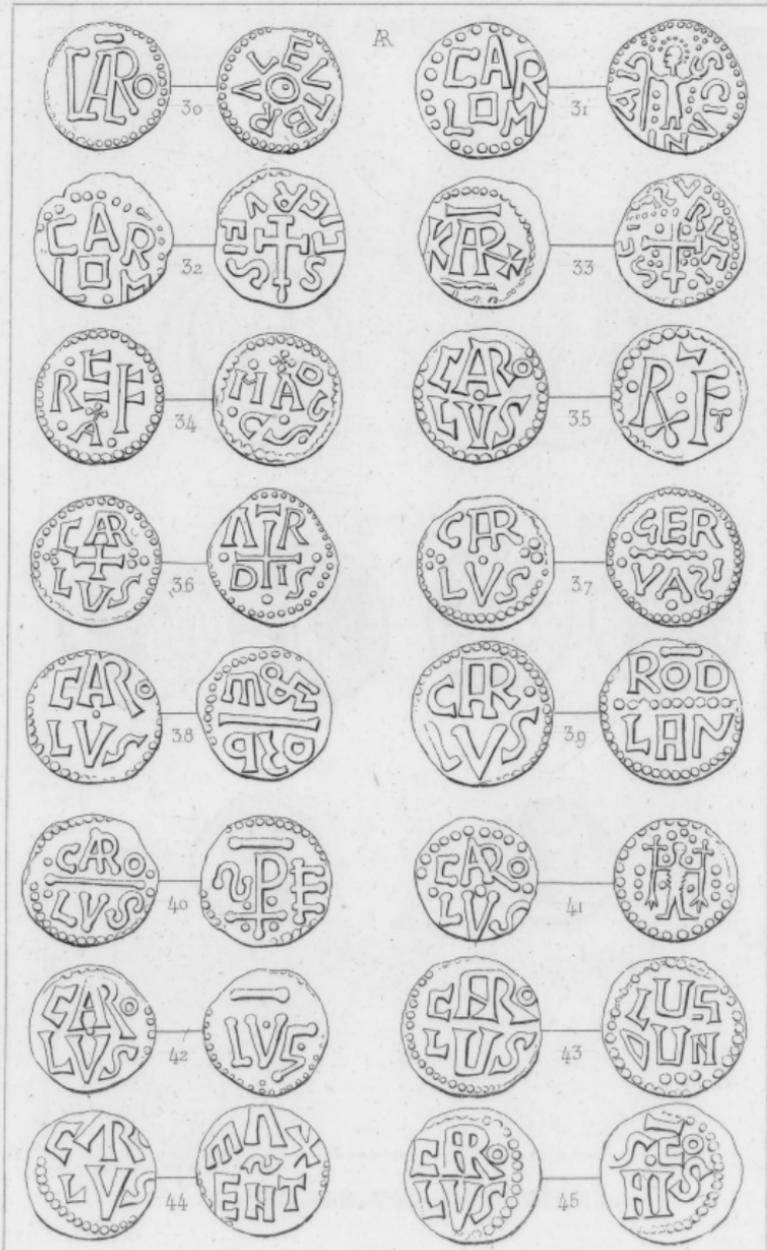
ADRIEN DE LONGPÉRIER.





L. Dardel del et sc.

Imp. F. Chardon ains. r. Hautefeuille. 30.



L. Dardel, del. et sc.

Imp. F. Chardon aîné r. Hautefeuille, 30.